

Insee Dossier

Occitanie



N° 6

Juin 2018

Une approche de la précarité en Occitanie Tableaux de bord / Édition 2018



Avant-propos

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention particulière aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée, d'où ces tableaux de bord annuels et les travaux sur la précarité en région Occitanie.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat régional d'observation construit par les Caisses d'allocations familiales (CAF) de la région, représentées par les CAF de la Haute-Garonne et de l'Hérault, l'Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole (ARCMSA), les Caisses régionales d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Direction régionale de Pôle emploi, l'Agence régionale de santé (ARS), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Occitanie. Ces travaux contribuent en particulier à éclairer le suivi de la déclinaison régionale du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) 2013-2017 en Occitanie.

Pour mieux répondre aux besoins locaux, ces travaux s'appuient sur trois types de produits :

- des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux dont l'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant l'Occitanie au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : synthèse et chiffres-clés socio-économiques, vue d'ensemble et détail des minima sociaux, accès aux soins et revenu de solidarité active-activité, précarité financière ;
- des **études thématiques**, aperiodiques et publiées sous forme de **zooms (collection Insee Analyses ou Insee Flash Occitanie) ou d'études cartographiques**, qui viennent compléter ces tableaux de bord annuels ; elles abordent des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima sociaux ou encore en situation de pauvreté ;
- des **données localisées**, constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région. Chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.

L'édition 2018¹ des **tableaux de bord de la précarité** propose une photographie actualisée de la précarité dans la région Occitanie et au regard de la situation métropolitaine.

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront, dans cette publication, des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient vivement remerciées.

¹ Dans cette édition 2018 des tableaux de bord de la précarité, les données sur les minima sociaux concernent l'année 2015. Les autres données (population, chômage, revenu...) sont celles de 2015 lorsqu'elles sont disponibles ou à défaut celles des derniers millésimes.

Sommaire

Avant-propos	2
Synthèse	4
1 - Chiffres clés socio-économiques	6
1 - 1 Population	6
1 - 2 Chômage	9
1 - 3 Revenus	13
2 - Minima sociaux	16
2 - 1 Vue d'ensemble des minima sociaux	16
2 - 2 Revenu de solidarité active socle	18
2 - 3 Allocation de solidarité spécifique	22
2 - 4 Allocation adulte handicapé	24
2 - 5 Allocation supplémentaire vieillesse et allocation de solidarité aux personnes âgées	26
3 - Couverture maladie universelle complémentaire	28
4 - Revenu de solidarité active - activité	30
5 - Précarité financière	32
Pour en savoir plus	34

Synthèse

L'Occitanie, quatrième région la plus peuplée de province, connaît depuis plus de 50 ans une très forte croissance démographique, qui devrait se poursuivre dans les prochaines décennies. Ce dynamisme régional s'accompagne d'une autre réalité, celle d'une précarité marquée dans certains territoires de la région.

Une région en forte prise avec le chômage et la pauvreté

L'Occitanie est la deuxième région de métropole la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France. Fin 2015, le taux de chômage s'établit à 12,0 % de la population active régionale, soit 2,1 points de plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Les jeunes sont les plus touchés. Depuis 2008, les jeunes actifs de moins de 25 ans pâtissent fortement des effets de la crise. Avec un taux de chômage des jeunes qui avoisine 30 % en 2015, ils sont davantage concernés par la montée du chômage que leurs aînés.

La pauvreté est aussi très présente en Occitanie : le taux de pauvreté (17,2 % en 2015) place la région au troisième rang des régions de métropole, après les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Occitanie parmi les régions au plus grand nombre d'allocataires de minima sociaux

Chômage et pauvreté monétaire sont à l'origine de l'importance des minima sociaux dans la région. L'Occitanie est ainsi la deuxième région de province ayant le plus grand nombre d'allocataires, derrière les Hauts-de-France. Fin 2015, les quatre principaux minima sociaux concernent au total 418 000 foyers dans la région, soit 97 % des allocataires de l'ensemble des minima sociaux. Il s'agit de trois dispositifs d'insertion destinés aux moins de 65 ans, le revenu de solidarité active (RSA) socle, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation adulte handicapée (AAH), ainsi que d'un dispositif destiné aux plus âgés, les allocations du minimum vieillesse (AS et ASPA). Pour chacun de ces dispositifs, la proportion d'allocataires dans la population potentiellement concernée est plus

importante en Occitanie qu'en métropole.

Le RSA socle, minimum social le plus distribué, vise à garantir un revenu minimum aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas ou plus droit à une indemnité de chômage. Ce dispositif concerne 193 000 foyers fin 2015, soit 390 000 personnes en comptant toutes les personnes composant le foyer, ou encore 8,6 % de la population régionale. Parmi ces foyers allocataires, neuf sur dix perçoivent le RSA socle non majoré qui se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) depuis le 1^{er} juin 2009. Les autres allocataires bénéficient du RSA socle majoré, destiné aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans. Cette allocation concerne quasi-exclusivement une population féminine.

Les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage mais ayant travaillé au moins cinq ans dans les dix années précédant leur inscription à Pôle emploi peuvent bénéficier de l'ASS plutôt que du RSA. L'ASS est ainsi versée à 49 000 personnes fin 2015 en Occitanie. En raison des conditions d'accès, les allocataires sont assez âgés : près de la moitié ont 50 ans ou plus.

L'AAH, qui s'adresse à des adultes handicapés aux revenus modestes, est versée à 114 000 foyers et concerne le plus souvent des personnes seules sans enfants. Avec leurs familles, 167 000 personnes sont couvertes par cette allocation. Ainsi, 3,6 % des moins de 65 ans bénéficient de l'AAH dans la région, un taux de couverture supérieur à celui de la métropole (2,9 %).

L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) permettent aux retraités n'ayant jamais ou pas assez cotisé d'atteindre un seuil minimal de ressources. L'Occitanie est la deuxième région de province derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) pour le nombre d'allocataires concernés. Fin 2015, ces allocations apportent un complément de ressources à 62 000 retraités vivant en Occitanie. Les bénéficiaires sont plus souvent des femmes en raison d'une espérance de vie plus

importante et de pensions de retraite plus faibles que les hommes.

La pauvreté monétaire peut aussi conduire à l'ouverture de droit à la couverture maladie complémentaire (CMU-C). Dans la région, ce dispositif offre une protection complémentaire aux prestations de base de l'assurance maladie à 523 000 personnes en 2015.

Pour les foyers allocataires des CAF ou de la MSA les plus modestes, les prestations versées ne suffisent pas à assurer des ressources supérieures au seuil de bas revenus. Ainsi plus d'un million de personnes sont en situation de précarité financière, soit 22 % des moins de 65 ans.

La précarité concerne aussi ceux qui travaillent

Le volet « complément de revenus d'activité » du RSA ouvre des droits à des bénéficiaires qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus. Fin 2015, 62 000 personnes sont allocataires du RSA activité en Occitanie, soit un quart de l'ensemble des allocataires du RSA. La région est la deuxième région métropolitaine ayant le plus grand nombre d'allocataires du RSA activité ex-æquo avec Auvergne-Rhône-Alpes et derrière les Hauts-de-France.

Les femmes, qui occupent plus souvent des emplois à temps partiel, sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à bénéficier de ce dispositif.

De grandes disparités territoriales

En matière de précarité, les disparités territoriales sont très fortes au sein de la région. Les minima sociaux sont plus particulièrement distribués dans les quatre départements littoraux et dans l'Ariège, fortement touchés par la pauvreté et le chômage. Il existe cependant des nuances selon les dispositifs.

La géographie du RSA socle et de l'ASS, deux dispositifs sensibles à la situation économique, se rapproche de celle du chômage et de la pauvreté. Les allocataires sont ainsi proportionnellement plus nombreux en Ariège et dans les

départements du pourtour méditerranéen, les quatre départements littoraux étant, avec l'Aisne, les départements de France métropolitaine ayant les taux de chômage les plus élevés fin 2015. Les allocataires du RSA socle et de l'ASS sont beaucoup moins présents en Aveyron, en Lozère et dans le Gers, qui font partie des vingt départements métropolitains aux taux de chômage les plus faibles.

Les allocataires du minimum vieillesse sont relativement importants dans les départements littoraux marqués par une plus grande fragilité, mais également dans les départements ayant une population âgée, rurale et en situation de précarité, comme la Lozère. À l'opposé, les allocataires de l'AS et de l'ASPA sont relativement peu présents en Aveyron, dans le Tarn et le Lot. Ces trois départements sont les seuls de la région à ne pas figurer parmi les vingt départements de métropole ayant la plus forte part d'allocataires de ces minima.

C'est aussi dans les quatre départements littoraux que le nombre de bénéficiaires du

RSA activité seul est le plus important dans la région. Ils font même partie des douze départements français ayant le plus fort taux de couverture pour cette prestation. La population bénéficiaire est également très présente en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne. *A contrario*, l'Aveyron est le deuxième département français ayant la part de la population couverte la plus faible (1,7 %), bien inférieure à celle de la région (2,8 %).

Toujours plus d'allocataires de minima sociaux

En 2015, le nombre d'allocataires d'au moins un des quatre principaux minima sociaux augmente de 1,7 % en Occitanie, un peu moins qu'en 2014 et qu'en métropole. À titre de comparaison, la population régionale augmente à un rythme de 0,9 % par an.

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA socle progresse moins que les années précédentes. Depuis 2009, les effectifs ont crû à un rythme soutenu en raison de

la montée en charge du dispositif et de l'impact de la crise économique. En 2015, le rythme de croissance ralentit sous l'effet de la récente amélioration de la situation du marché du travail.

Avec le renforcement des droits à pension, la hausse du nombre de retraités bénéficiant des allocations du minimum vieillesse est bien plus modérée. Elle n'est que de 0,8 % en 2015, légèrement plus forte qu'en métropole (0,6 %). En 2014, ce nombre d'allocataires était quasiment stable.

Après plusieurs années de progression, le nombre de foyers allocataires de l'ASS en Occitanie se stabilise en 2015, malgré la hausse continue du chômage de très longue durée. Cette stabilisation serait d'ailleurs imputable à la mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage fin 2014. ■

Population

Avec près de 5,8 millions d'habitants début 2015, l'Occitanie est la quatrième région de province la plus peuplée. La croissance démographique y est forte, presque deux fois plus élevée qu'en moyenne en métropole.

Ce dynamisme est lié à l'arrivée de nouvelles populations dans la région. À l'horizon 2050, la croissance serait toujours vigoureuse, mais deux fois moins importante que celle observée aujourd'hui.

L'Occitanie est une vaste région, peu densément peuplée et où la population est inégalement répartie, très concentrée le long du littoral et autour de la métropole toulousaine.

La région abrite proportionnellement moins de jeunes et plus de seniors qu'en moyenne en France métropolitaine.

Avec 5 774 000 habitants au 1^{er} janvier 2015, l'Occitanie est la quatrième région de province la plus peuplée. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault regroupent à eux seuls plus de 40 % de la population régionale. Viennent ensuite le Gard, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et l'Aude. La Lozère est de loin le département le moins peuplé de la région, devant l'Ariège qui compte deux fois plus d'habitants. C'est aussi de loin le département le moins peuplé de France.

Entre 2010 et 2015, la région gagne en moyenne 51 000 habitants chaque année (+ 0,9 %), soit pratiquement l'équivalent d'une commune comme Albi. Ce taux d'accroissement, presque deux fois plus élevé qu'en moyenne en métropole (+ 0,5 %), est le plus fort après celui de la Corse (+ 1,1 %). Il est dû, pour l'essentiel, à l'arrivée de nouvelles populations dans la région, l'une des plus attractives du pays. L'augmentation de population est particulièrement marquée en Haute-Garonne et dans l'Hérault (+ 1,4 % par an dans chacun de ces départements). Toutefois, les Hautes-Pyrénées, le Lot (- 0,1 % par an chacun) et la Lozère (- 0,2 % par an) perdent de la population.

Avec ses treize départements répartis sur 72 700 km², l'Occitanie est la deuxième région métropolitaine la plus vaste après Nouvelle-Aquitaine. Malgré son fort dynamisme démographique, elle reste l'une des régions les moins densément peuplées (79 habitants par km² contre 118 en métropole). Elle présente un caractère rural marqué, en dehors de deux ensembles de villes moyennes, l'un monocentré organisé en étoile autour de Toulouse et l'autre polycentré en chapelet le long du littoral, et de quelques villes importantes qui en sont relativement éloignées comme Alès, Rodez ou encore Tarbes. En Occitanie, 27 % de la population vit dans une commune rurale contre 23 % en métropole.

1 Taille et structure de la population en 2015

	Estimations au 1 ^{er} janvier 2015			
	Population totale	Dont femmes	Part des moins de 25 ans (%)	Part des 65 ans ou plus (%)
Ariège	152 499	77 990	25,1	24,3
Aude	366 957	190 195	26,3	24,1
Aveyron	279 169	141 786	24,7	25,7
Gard	738 189	382 348	28,6	21,1
Haute-Garonne	1 335 103	683 340	32,0	15,6
Gers	190 932	97 708	24,3	25,7
Hérault	1 120 190	584 573	29,9	20,1
Lot	173 400	89 432	23,3	27,5
Lozère	76 309	38 279	25,8	23,4
Hautes-Pyrénées	228 582	118 664	25,1	25,4
Pyrénées-Orientales	471 038	246 922	27,1	24,3
Tarn	386 543	200 392	27,0	23,5
Tarn-et-Garonne	255 274	130 641	28,7	20,9
Occitanie	5 774 185	2 982 270	28,5	21,1
France métropolitaine	64 300 821	33 153 435	30,1	18,6

Source : Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2015

Sources

Le recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, secteur d'activité, profession...

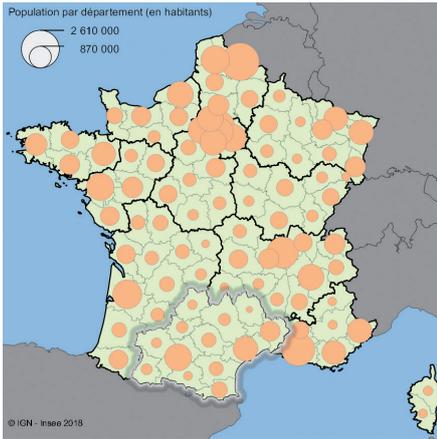
Les données du recensement millésimées « n » sont mises à disposition en deux étapes. Les populations légales sont diffusées fin décembre « n+2 ». Ensuite, les résultats statistiques du recensement « n » sont diffusés à la fin du second trimestre « n+3 ».

Ainsi, seul le dénombrement de la population totale 2015 est disponible au moment de la réalisation de ces tableaux de bord.

Estimations de population

Les estimations de population permettent d'actualiser les résultats du recensement le plus récent. Elles sont élaborées, sur la base des résultats du recensement, à partir des chiffres des naissances et des décès et des estimations des soldes migratoires. Elles permettent de disposer de données de population par sexe et âge pour 2015 utilisées ici pour le calcul de la population couverte par les minima sociaux notamment.

2 Population en France métropolitaine en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015

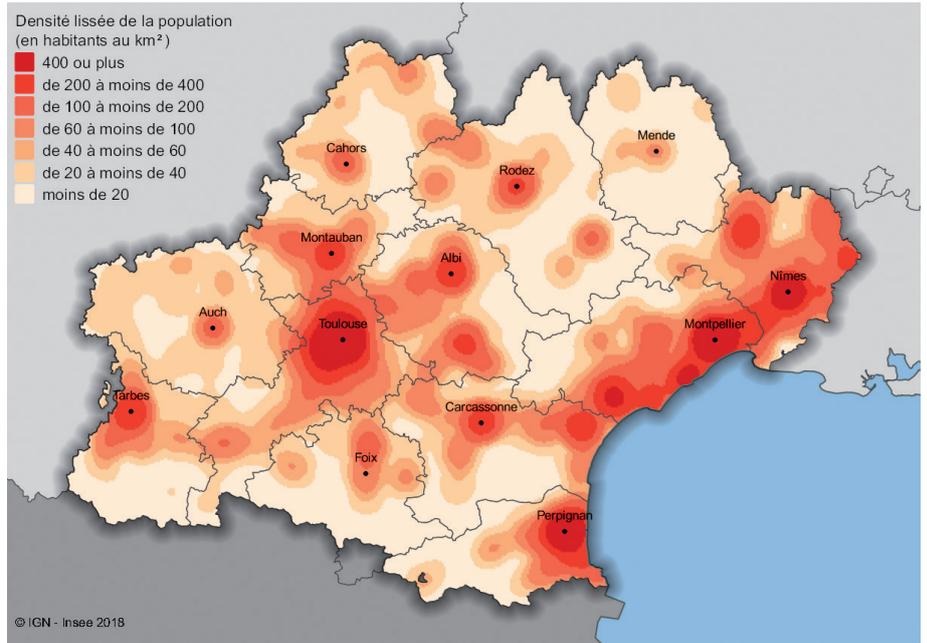
Les habitants d'Occitanie sont en moyenne plus âgés qu'au niveau métropolitain. Avec un âge moyen de 42,1 ans en 2015, la région figure parmi les plus âgées de France métropolitaine, après la Corse, Paca et Bourgogne-Franche-Comté. Les seniors y sont relativement nombreux : 21 % des habitants ont 65 ans ou plus, contre 19 % en France métropolitaine. À l'inverse, les jeunes de moins de 25 ans sont moins représentés qu'ailleurs : 28 %, contre 30 % en métropole. Il existe néanmoins de grandes disparités territoriales. Dans l'Hérault et en Haute-Garonne, trois habitants sur dix ont moins de 25 ans. Les résidents des départements ruraux sont les plus âgés : plus d'un habitant sur quatre a 65 ans ou plus dans le Gers, le Lot, l'Aveyron ou les Hautes-Pyrénées qui se classent parmi les dix départements français les plus âgés.

L'Occitanie abrite 2 599 800 ménages dont 863 600 familles avec enfants (33 %) en 2014. Les autres ménages sont constitués de personnes seules (36 %), de couples sans enfant (28 %), de familles avec uniquement des enfants majeurs et de ménages composés de plusieurs personnes sans lien de parenté.

En 2014, les familles monoparentales représentent 24 % des familles avec au moins un enfant mineur en Occitanie, niveau supérieur de deux points à celui de la métropole. Ces familles monoparentales sont plus présentes dans les départements littoraux et en Ariège, où elles représentent plus d'un quart des familles avec mineurs. Les Pyrénées-Orientales ont le taux de familles monoparentales le plus important des départements de la région mais aussi de France métropolitaine (31 %).

Si les dernières tendances démographiques observées se poursuivaient, l'Occitanie compterait 6,9 millions d'habitants en

3 Densité lissée de la population en Occitanie en 2015



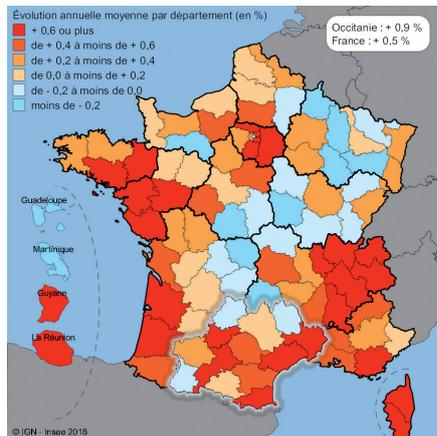
Source : Insee, recensement de la population 2015

2050 et serait la 3^e région française la plus peuplée. L'augmentation de population serait portée quasi exclusivement par l'excédent migratoire. L'excédent naturel chuterait fortement à partir de 2030, avec une hausse des décès liée à l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses du baby boom. À partir de 2040, la région compterait même plus de décès que de naissances. Toujours vigoureuse, la croissance (+0,5 % par an à l'horizon 2050) serait cependant deux fois moins forte que celle observée récemment. L'augmentation du nombre d'habitants concernerait toutes les classes d'âge, mais elle serait surtout portée par les seniors de 65 ans ou plus. Le nombre de jeunes et d'actifs augmenterait

peu. Le vieillissement de la population serait cependant moins rapide que dans les autres régions.

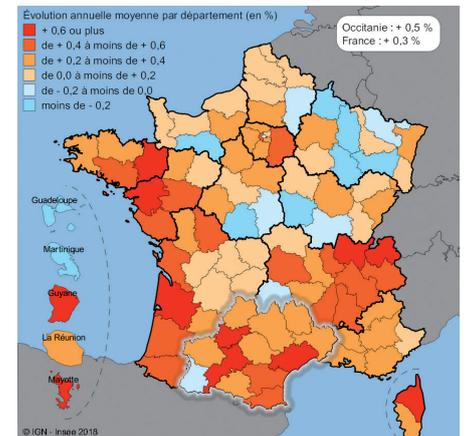
À l'exception des Hautes-Pyrénées, tous les départements d'Occitanie gagneraient des habitants. La population continuerait de se concentrer en Haute-Garonne et dans l'Hérault, qui seraient les seuls départements à compter plus de naissances que de décès. Le nombre de seniors augmenterait fortement dans tous les départements, alors que la population d'âge actif (de 20 à 64 ans) n'augmenterait qu'en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Tarn-et-Garonne et les Pyrénées-Orientales. ■

4 Évolution annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015 en France



Source : Insee, recensements de la population 2010 et 2015

5 Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2050 en France



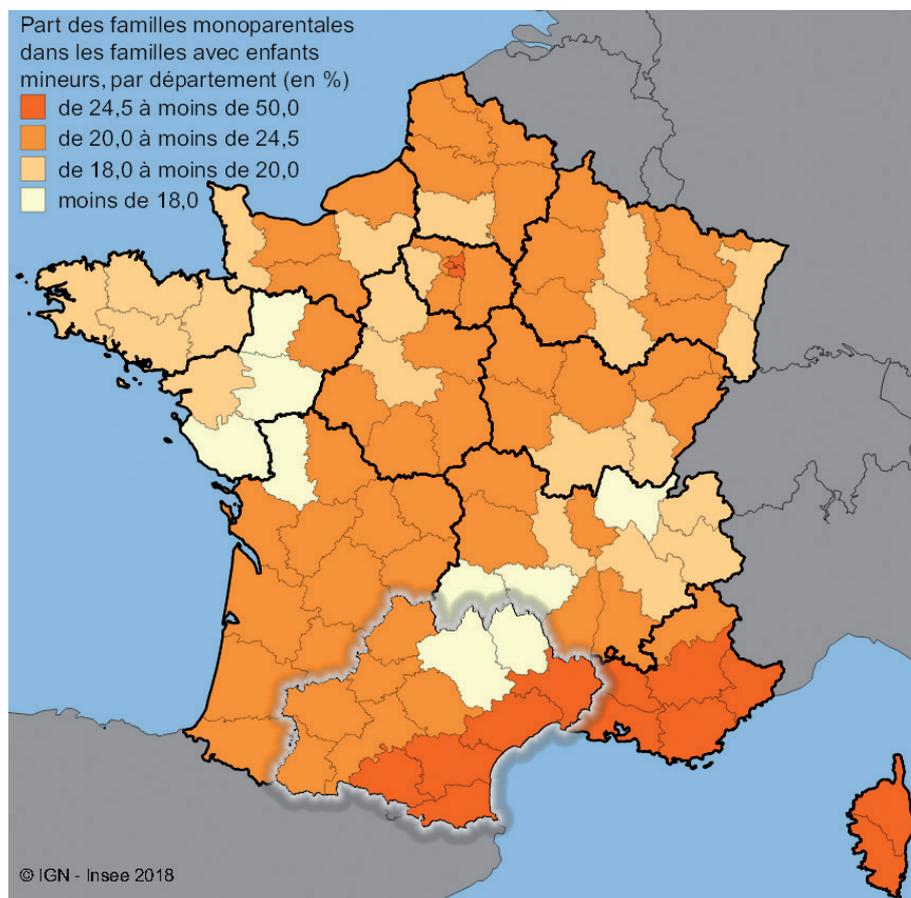
Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

6 Les ménages selon leur composition en 2014

	Nombre de ménages	Part des ménages d'une personne (%)	Part des ménages avec famille(s)... (%)	... dont la famille principale est :			Part des ménages de plusieurs personnes sans famille (%)
				un couple sans enfant (%)	un couple avec enfant(s) (%)	une famille monoparentale (%)	
Ariège	70 289	36,4	61,1	29,3	22,5	9,2	2,5
Aude	165 793	34,5	63,0	30,3	23,4	9,3	2,5
Aveyron	127 276	35,3	62,4	32,1	23,7	6,7	2,2
Gard	324 530	33,8	63,6	28,0	25,6	10,1	2,6
Haute-Garonne	602 433	38,1	58,2	24,4	24,9	8,8	3,8
Gers	86 066	33,8	63,6	31,9	24,0	7,8	2,6
Hérault	508 214	37,7	59,0	26,0	23,2	9,8	3,3
Lot	81 510	35,9	61,8	33,0	21,3	7,5	2,3
Lozère	34 482	38,0	59,8	29,4	23,6	6,8	2,3
Hautes-Pyrénées	106 406	37,7	59,9	28,9	22,2	8,8	2,4
Pyrénées-Orientales	214 158	36,4	61,0	27,9	21,8	11,3	2,7
Tarn	171 227	33,4	64,4	31,0	24,9	8,6	2,2
Tarn-et-Garonne	107 396	31,1	66,7	30,0	27,6	9,1	2,2
Occitanie	2 599 779	36,1	61,0	27,8	24,0	9,2	2,9
France métropolitaine	28 044 370	35,1	62,3	26,7	26,6	9,0	2,6

Source : Insee, recensement de la population 2014

7 Part des familles monoparentales dans les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2014



Source : Insee, recensement de la population 2014

Chômage

L'Occitanie est la deuxième région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France. Fin 2015, le taux de chômage s'établit à 12,0 % de la population active dans la région, soit 2,1 points de plus qu'en moyenne en métropole. Les quatre départements littoraux ont, avec l'Aisne, les taux de chômage les plus élevés de l'ensemble des départements de métropole. Si le taux de chômage diminue légèrement dans la région en 2015, le nombre de demandeurs d'emploi, en particulier ceux de longue durée et ceux exerçant une activité réduite, continue de s'accroître.

Depuis 2008, les jeunes de moins de 25 ans pâtissent fortement des effets de la crise et sont plus impactés par la montée du chômage que leurs aînés, en particulier dans la région. Le taux de chômage de ces jeunes actifs avoisine 30 % en 2015, soit un niveau bien plus élevé qu'en métropole (24 %).

L'économie française continue d'accélérer en 2015 : le PIB progresse de 1,3 % en volume, après + 0,6 % en 2014. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Dans ce contexte national de reprise, l'économie régionale se redresse. Grâce au dynamisme du secteur tertiaire, la région bénéficie de la plus forte progression de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles depuis 2008. Le taux de chômage diminue légèrement.

Apparu dans les années 70 et devenu massif dans les années 90, le chômage touche 12,0 % de la main-d'œuvre en Occitanie fin 2015, un peu moins qu'en 2014, année du record historique (12,3 %). Ce taux dépasse largement le taux de chômage de France

métropolitaine (9,9 %) et place la région en seconde position derrière les Hauts-de-France (12,4 %).

Fin 2015, les quatre départements littoraux de la région (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) sont, avec l'Aisne, les départements de France métropolitaine ayant les taux de chômage les plus élevés. À l'inverse, l'Aveyron, le Gers et surtout la Lozère, font partie des vingt départements dont les taux sont les plus faibles de métropole. Selon les départements, le taux de chômage varie différemment entre fin 2014 et fin 2015 : il baisse dans les départements littoraux ainsi qu'en Haute-Garonne et en Ariège (entre - 0,6 % et - 0,3 %). Il se stabilise ailleurs (entre - 0,2 % et + 0,2 %).

En Occitanie, fin 2015, 570 200 personnes sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C. Ce nombre augmente pour la neuvième année consécutive dans la région et la progression reste forte en 2015 (+ 4,6 %), mais un peu moins importante que celle de l'année précédente. Cette hausse provient surtout des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite tandis que l'inflexion est marquée pour les demandeurs d'emploi sans activité. Contrairement à 2014, la hausse régionale est inférieure à celle observée en France métropolitaine (+ 4,9 %).

En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi continue de progresser en

8 Taux de chômage et demandeurs d'emploi fin 2015

	Taux de chômage (%) ¹		Demandeurs d'emploi de catégorie A B C ² au 31 décembre 2015		Demandeurs d'emploi de longue durée ³ dans les catégories A B C au 31 décembre 2015	
	2014	2015	Nombre	Évolution 2014-2015 (%)	Part (%)	Évolution 2014-2015 (%)
Ariège	12,6	12,2	14 300	+ 2,8	45,5	+ 8,0
Aude	14,2	13,8	37 900	+ 4,3	45,6	+ 9,4
Aveyron	7,3	7,5	17 700	+ 8,0	41,2	+ 14,4
Gard	14,3	13,9	78 000	+ 4,4	45,4	+ 13,2
Haute-Garonne	10,7	10,4	133 300	+ 4,0	43,8	+ 7,6
Gers	8,2	8,3	13 600	+ 5,7	44,9	+ 12,6
Hérault	14,6	14,0	124 400	+ 4,3	43,5	+ 10,7
Lot	9,4	9,2	13 300	+ 4,9	43,6	+ 8,7
Lozère	6,3	6,4	4 300	+ 8,3	37,2	+ 22,3
Hautes-Pyrénées	11,6	11,4	21 900	+ 3,4	42,0	+ 7,5
Pyrénées-Orientales	15,6	15,3	52 900	+ 6,7	44,0	+ 16,2
Tarn	11,1	10,9	33 400	+ 3,8	45,5	+ 6,0
Tarn-et-Garonne	11,7	11,6	25 200	+ 6,8	42,9	+ 11,4
Occitanie	12,3	12,0	570 200	+ 4,6	44,0	+ 10,4
France métropolitaine	10,1	9,9	5 551 700	+ 4,9	44,8	+ 9,7

¹ Taux de chômage localisés du 4^e trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS - corrigées des variations saisonnières)

² Demandeurs d'emploi de catégorie A B C - données brutes

³ Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus

Sources : Pôle emploi ; Dares ; Insee, taux de chômage localisés

Occitanie (+ 10,4 %), bien plus que l'année précédente (+ 8,9 %) et bien plus qu'en métropole. Ainsi la part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente en Occitanie : 44,0 % fin 2015 contre 41,7 % un an auparavant.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée progresse dans tous les départements de la région. La hausse dépasse 14 % en Aveyron, dans les Pyrénées-Orientales et surtout en Lozère, où néanmoins le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée reste relativement faible.

Les femmes actives sont, en 2015, un peu moins touchées par le chômage que les hommes, en Occitanie comme en France métropolitaine. L'effet des chocs économiques depuis 2008 a été plus néfaste pour les hommes qui occupent plus souvent que les femmes des postes dans des secteurs davantage touchés par la crise, comme l'industrie ou la construction. Les femmes, plus présentes dans les services, l'enseignement et la santé, ont moins subi les effets de la crise.

Cependant, l'écart des taux de chômage entre les femmes et les hommes est très variable selon les départements. Le taux de chômage des hommes est supérieur de deux points à celui des femmes dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. En Haute-Garonne, les taux de chômage des hommes et des femmes sont sensiblement les mêmes. Le Tarn-et-Garonne est le seul département où le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes (+ 0,4 point).

L'Occitanie est la deuxième région la plus touchée par le chômage des jeunes, derrière les Hauts-de-France. Le taux de chômage

Définitions

Un **chômeur** au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler qui :

- est sans emploi (n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence) ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- cherche activement un emploi ou en a trouvé un qui commence ultérieurement.

Un **chômeur de longue durée** recherche un emploi depuis un an ou plus.

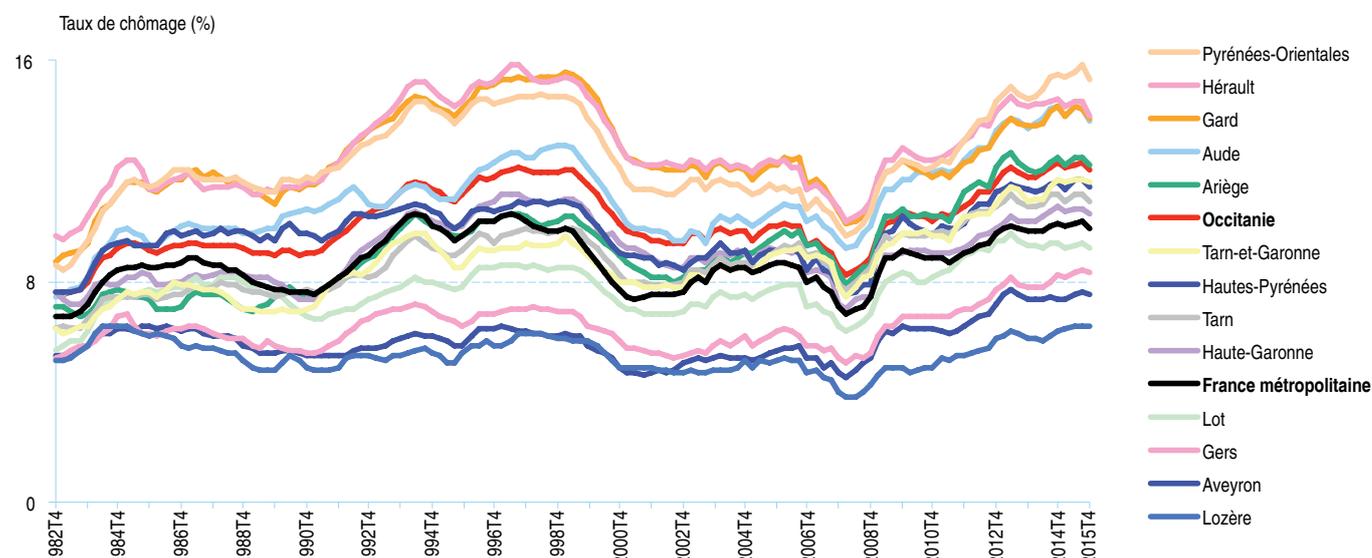
Le **taux de chômage localisé** est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage). Le taux de chômage est calculé en moyenne trimestrielle corrigé des variations saisonnières (CVS) ou en moyenne annuelle.

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue au cours du mois.

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Seuls les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sont pris en compte dans cette publication ; ils incluent donc les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite à la différence du chômage au sens du BIT.

9 Taux de chômage par département en Occitanie entre 1982 et 2015 - taux trimestriels corrigés des variations saisonnières (CVS)



Sources : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisés

des jeunes actifs de moins de 25 ans y avoisine 30 % en 2015, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole. Les jeunes actifs sont 3,7 fois plus exposés au chômage que les personnes âgées de 50 ans ou plus, ce qui est aussi le cas en France métropolitaine mais de manière un peu moins marquée (3,5 fois). Les jeunes actifs représentent 40 % des jeunes de 15 à 24 ans, la majorité étant encore en formation dans ces tranches d'âges et 5 % se déclarant sans activité.

Depuis 2008, les jeunes de moins de 25 ans pâtissent fortement des effets de la crise et sont ainsi plus concernés par la montée du chômage que leurs aînés, notamment dans la région. Sur la période, le taux de chômage des jeunes croît de 7,4 points contre 5,7 points en France métropolitaine. Les moins diplômés sont confrontés à de fortes difficultés d'insertion sur le marché du travail, mais les plus diplômés sont aussi fortement affectés par les chocs économiques.

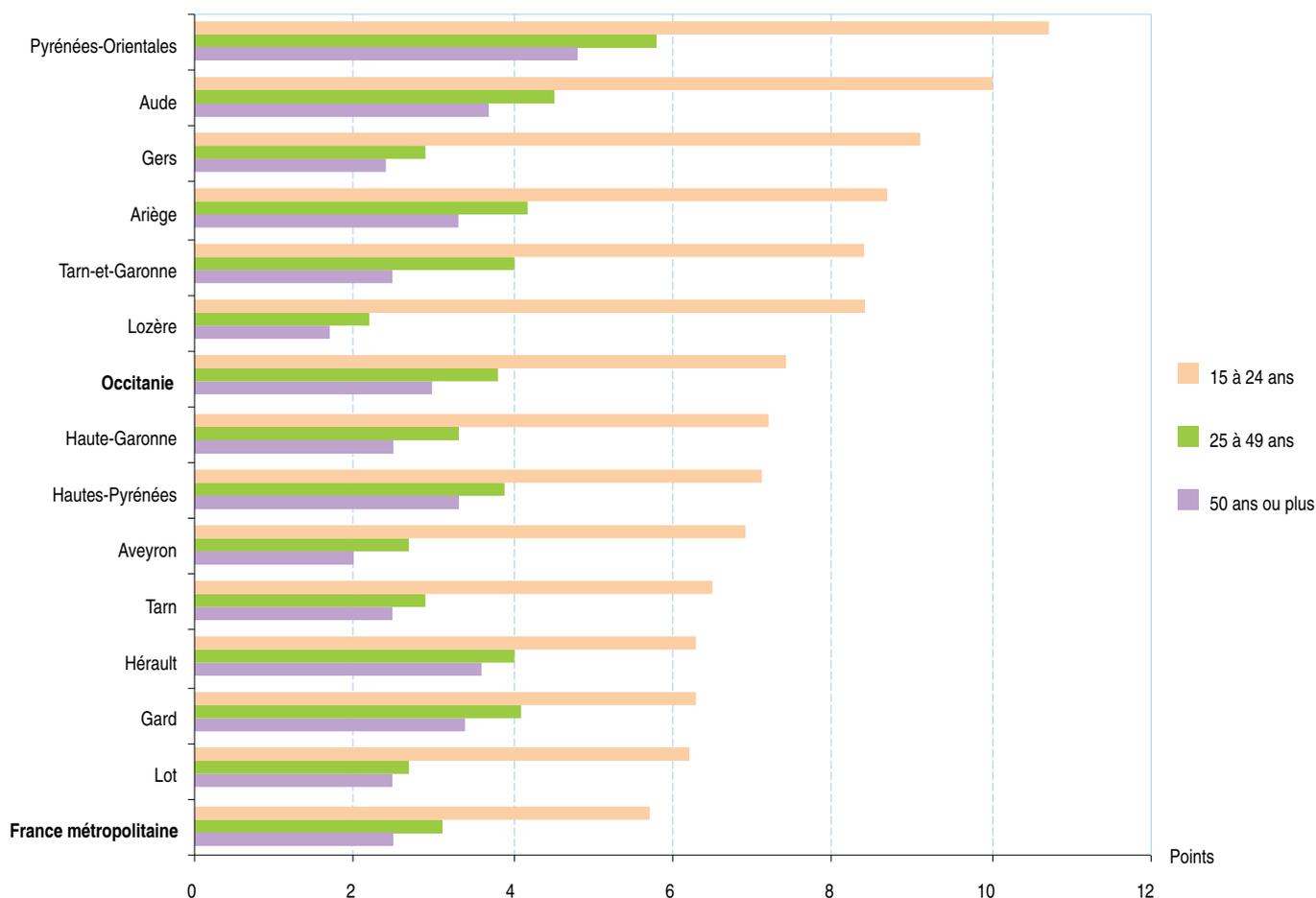
Les disparités territoriales sont fortes : 20,3 % des jeunes actifs sont au chômage en Lozère et 37,8 % dans les Pyrénées-

10 Taux de chômage localisés annuels par sexe et âge en 2015 (en %)

	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Ariège	12,0	12,7	30,9	11,8	8,5
Aude	13,9	14,3	35,4	13,1	9,7
Aveyron	7,2	7,6	22,3	7,0	4,7
Gard	13,6	14,6	33,6	13,3	9,7
Haute-Garonne	10,4	10,6	25,1	10,0	6,5
Gers	7,9	8,7	25,0	7,8	5,5
Hérault	13,2	15,4	32,3	13,7	9,4
Lot	8,9	9,6	25,6	8,7	6,5
Lozère	5,9	6,8	20,3	5,8	4,1
Hautes-Pyrénées	11,2	11,9	29,4	11,0	7,8
Pyrénées-Orientales	14,4	16,5	37,8	14,7	10,5
Tarn	10,5	11,4	30,5	10,1	7,1
Tarn-et-Garonne	11,9	11,5	30,6	11,0	7,2
Occitanie	11,7	12,6	29,9	11,5	7,9
France métropolitaine	9,5	10,5	24,0	9,4	6,8

Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle
Source : Insee, taux de chômage localisés

11 Évolution du taux de chômage par tranche d'âge et département entre 2008 et 2015 en Occitanie



Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle

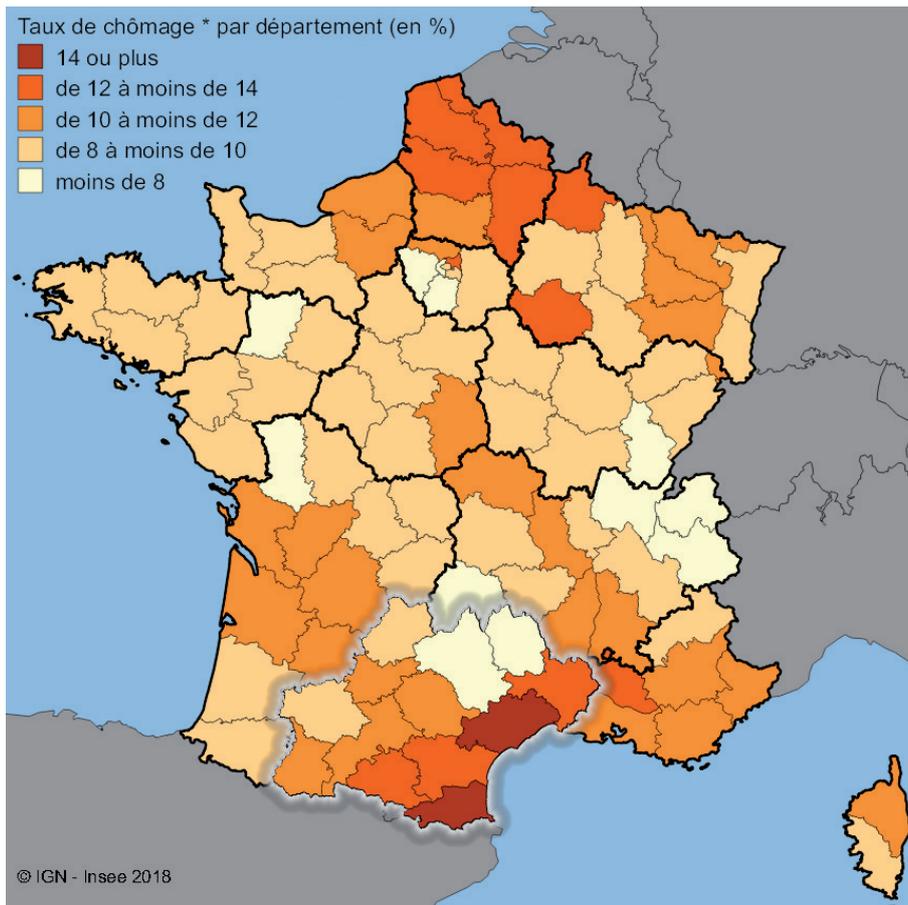
Lecture : en Occitanie, le taux de chômage des 15-24 ans a progressé de 7,4 points entre 2008 et 2015 ; celui des 25-49 ans de 3,8 points et celui des 50 ans ou plus de 3,0 points.

Source : Insee, taux de chômage localisés

12 Taux de chômage fin 2015 en France métropolitaine

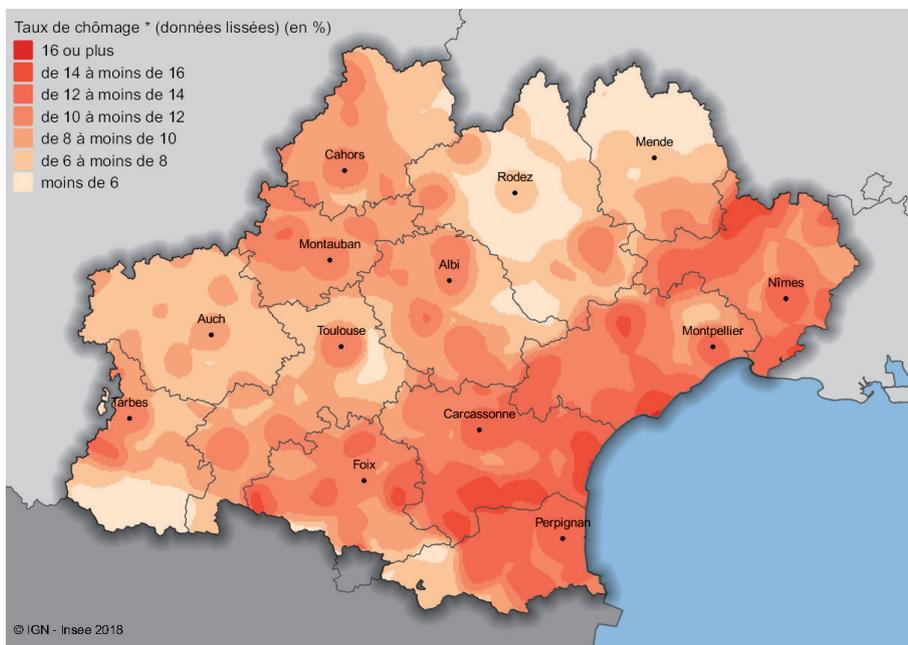
Orientales. La progression du chômage des jeunes de 15 à 24 ans est particulièrement sensible dans les Pyrénées-Orientales (+ 10,7 points depuis 2008) et dans certains départements ruraux (Ariège, Aude et Gers). À l'inverse, les départements les plus urbains sont moins touchés (+ 7,2 points en Haute-Garonne et 6,3 points dans l'Hérault).

Les taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans et des 50 ans ou plus s'élèvent respectivement à 11,5 % et 7,9 % en 2015 dans la région, des taux supérieurs à ceux de métropole. Comme pour les plus jeunes, les départements littoraux font partie des départements les plus touchés de France métropolitaine pour ces tranches d'âge. ■



* Taux de chômage localisés (moyenne trimestrielle en données CVS)
Source : Insee, taux de chômage localisés

13 Taux de chômage fin 2015 en Occitanie



* Taux de chômage localisés (moyenne trimestrielle en données CVS)
Source : Insee, taux de chômage localisés

Revenus

En Occitanie, le niveau de vie médian est l'un des plus faibles de métropole. La moitié des habitants vivent dans un ménage ayant moins de 1 621 euros mensuels de revenus disponibles par unité de consommation (UC) en 2014. Le taux de pauvreté de la région figure parmi les plus importants de France métropolitaine.

Le poids des transferts sociaux (prestations sociales et revenus de remplacement) dans le revenu disponible est plus fort en Occitanie qu'en moyenne en métropole. Celui des revenus d'activité est à l'inverse le plus faible, avec pour conséquence un impact des impôts dans le revenu disponible relativement réduit.

En matière de niveau de vie et de composition du revenu, les disparités territoriales sont importantes au sein de la région. La Haute-Garonne se distingue par un niveau de vie relativement élevé alors que la situation est beaucoup moins favorable dans les départements littoraux, en Lozère et en Ariège.

En 2014, l'Occitanie est l'une des régions métropolitaines au revenu disponible par unité de consommation (UC) médian le plus faible : la moitié des habitants vivent dans un ménage ayant moins de 1 621 euros de revenus disponibles par mois et par UC. Les 10 % des personnes les plus pauvres vivent avec moins de 838 euros mensuels par UC. Quant aux 10 % des personnes les plus aisées, elles vivent dans un ménage disposant d'au moins 2 922 euros par mois et par UC. Dans les deux cas, c'est en dessous de la moyenne de France métropolitaine, signe d'une pauvreté monétaire élevée dans la région. L'Occitanie est ainsi la quatrième région la plus touchée, avec un taux de pauvreté de 17,2 % en 2014, bien au-dessus du taux métropolitain (14,7 %). Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement

concernés : 27 % d'entre eux sont pauvres en Occitanie, soit quatre points de plus qu'en moyenne en métropole.

De grandes disparités de niveaux de vie existent au sein de la région. Le revenu plancher au-delà duquel se situe les 10 % les plus aisés (9^e décile) est 3,5 fois supérieur au revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Les disparités sont également marquées au niveau des territoires. La Haute-Garonne se distingue par un niveau de vie élevé et un taux de pauvreté relativement bas. Le revenu médian, 1 831 euros par UC en 2014, est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la métropole. La Haute-Garonne figure ainsi parmi les trois départements au revenu médian le plus

élevé de province, mais n'est pas exempt de fortes disparités : les plus aisés y déclarent un revenu 3,5 fois supérieur à celui des plus modestes. Les disparités sont encore plus fortes dans l'Hérault (3,7 fois). L'Aude est le département ayant le niveau de vie médian le plus bas de la région (1 483 euros) et les 10 % de ses habitants les plus modestes disposent d'un revenu mensuel inférieur à 775 euros, valeur la plus basse de la région pour les 10 % des plus modestes. Deux autres départements littoraux, le Gard et les Pyrénées-Orientales, ainsi que l'Ariège font également partie des départements aux revenus médians les plus faibles.

En Occitanie, les transferts sociaux (prestations sociales et revenus de remplacement) représentent 40,6 % du

14 Revenus disponibles des ménages par unité de consommation en 2014 par département d'Occitanie (en euros)

Revenu disponible mensuel par unité de consommation

	Médian (€)	1 ^{er} décile (€)	9 ^e décile (€)	Rapport interdécile
Ariège	1 557	827	2 665	3,2
Aude	1 483	775	2 601	3,4
Aveyron	1 619	909	2 747	3,0
Gard	1 550	786	2 784	3,5
Haute-Garonne	1 831	938	3 311	3,5
Gers	1 625	889	2 831	3,2
Hérault	1 581	789	2 929	3,7
Lot	1 626	885	2 852	3,2
Lozère	1 593	891	2 645	3,0
Hautes-Pyrénées	1 619	893	2 731	3,1
Pyrénées-Orientales	1 500	776	2 684	3,5
Tarn	1 610	882	2 789	3,2
Tarn-et-Garonne	1 571	850	2 681	3,2
Occitanie	1 621	838	2 922	3,5
France métropolitaine	1 697	890	3 133	3,5

Lecture : en Ariège, la moitié des habitants dispose d'un revenu disponible par UC (ou niveau de vie) inférieur à 1 557 euros mensuels en 2014.

Le niveau de vie des 10 % des habitants les plus modestes ne dépasse pas 827 euros mensuels, tandis que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 2 665 euros, soit 3,2 fois plus.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

revenu disponible en 2014, contre 36,4 % en France métropolitaine. C'est la part la plus élevée de toutes les régions, à quasi-égalité avec la Nouvelle-Aquitaine. La part restante du revenu disponible résulte des revenus d'activité et du patrimoine, desquels sont déduits les impôts directs. La part des revenus d'activité est, en Occitanie, la plus basse de métropole (75,4 % contre 81,0 %

en moyenne) avec celle de la Nouvelle-Aquitaine. La part des impôts dans le revenu disponible s'en trouve relativement réduite (- 16,0 % contre - 17,4 % en métropole).

Au sein de la région, le poids des transferts sociaux dans le revenu disponible est le plus élevé dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, avec

des valeurs comprises entre 45,6 et 49,3 %. Dans ces départements, la part des retraites, pensions et des indemnités chômage est élevée mais aussi celle des prestations sociales. Les revenus de transfert sont également importants dans le Lot (46,6 % du revenu disponible départemental). Dans ce département à la population âgée, les retraites et pensions pèsent davantage, tandis que les prestations sociales et les indemnités de chômage pèsent moins. À l'autre extrémité, la Haute-Garonne présente la part des revenus de transferts la plus faible de la région (31,5 % du revenu disponible), inférieure de 9 points au taux régional. Le poids des salaires et des revenus du patrimoine y est élevé, celui des pensions et retraites beaucoup plus faible, la métropole toulousaine jouant un rôle déterminant. ■

Sources et définitions

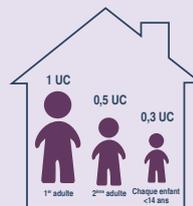
Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôts) et un revenu disponible (après paiement des impôts et perception des prestations sociales). Le champ couvert est celui des ménages fiscaux ordinaires ; il exclut les personnes vivant en institutions et sans domicile.

Le revenu fiscal ou revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu avant tout abattement. Il est donc mesuré avant redistribution et comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus de remplacement (retraites, pensions et rentes, ainsi que les indemnités de chômage et de maladie), les revenus du patrimoine et les prestations sociales reçues (prestations familiales et logements, minima sociaux), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG et contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE modifiée) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte d'un ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



Les revenus déclarés et disponibles peuvent être rapportés au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

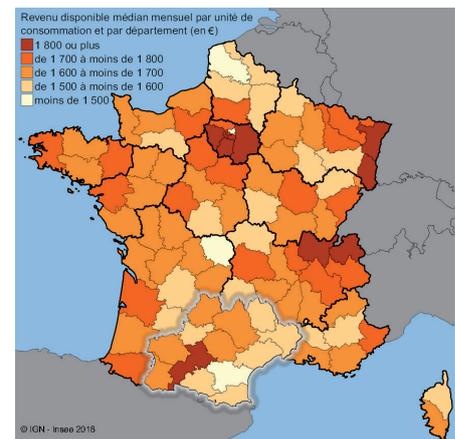
Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (monétaire). Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il s'établit à 1 008 euros par mois en 2014.

Les déciles de niveau de vie correspondent aux valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

La médiane du revenu disponible par UC (ou niveau de vie médian) est la valeur qui partage la population en deux groupes égaux : la moitié des personnes résidant dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié d'un revenu par UC supérieur.

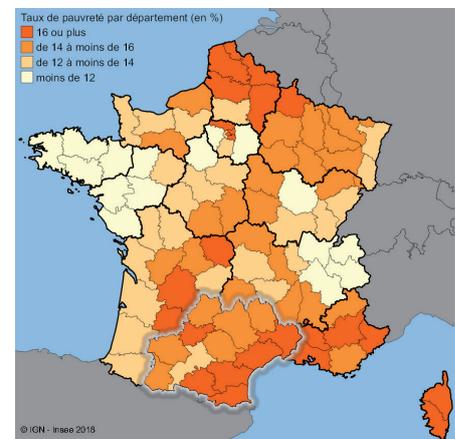
Le rapport interdécile est utilisé pour mesurer les inégalités de revenu déclaré et de revenu disponible en comparant le revenu plancher des 10 % les plus aisés au revenu plafond des 10 % les plus modestes.

15 Revenu disponible en France métropolitaine en 2014



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

16 Taux de pauvreté en France métropolitaine en 2014



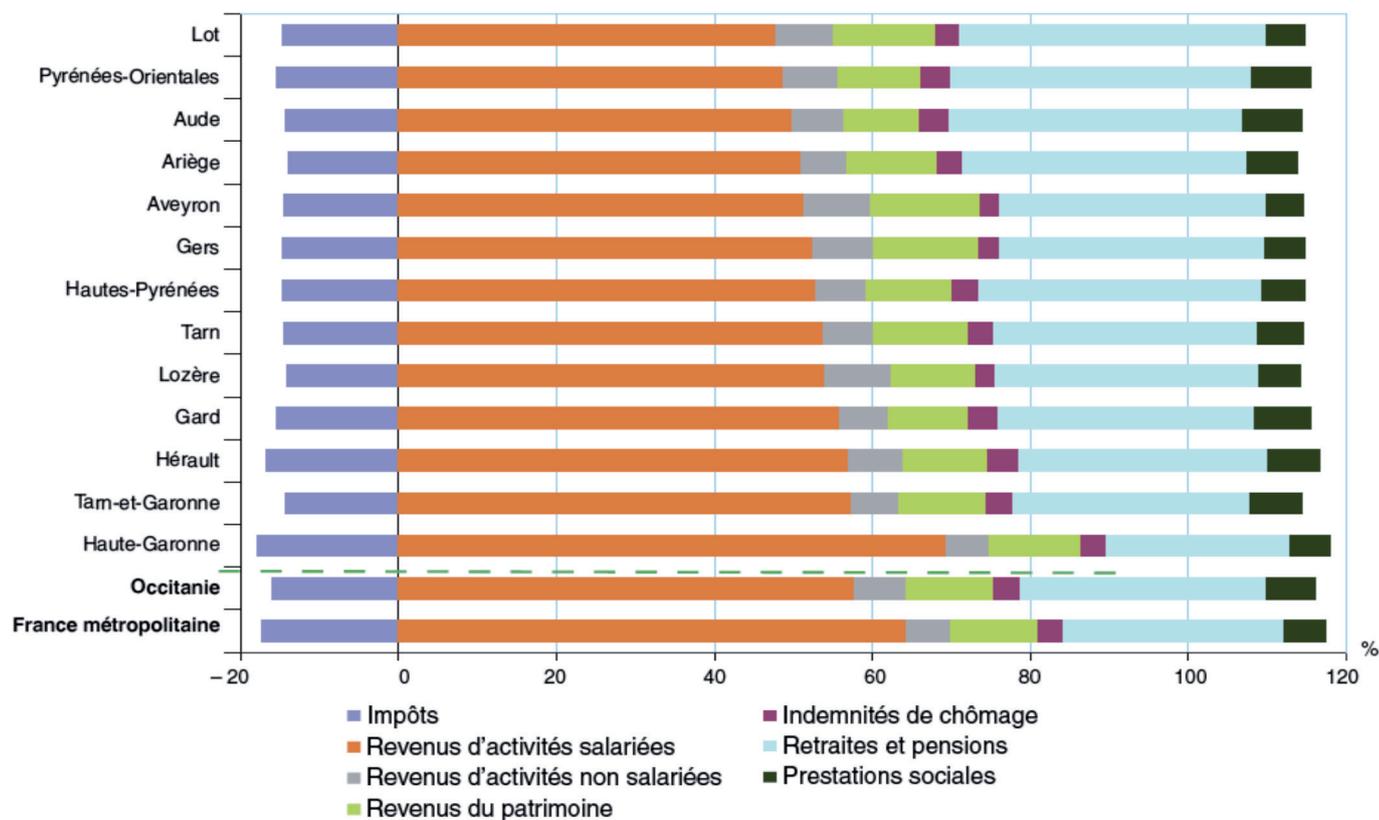
Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

17 Taux de pauvreté par âge en 2014 par département en Occitanie (en %)

	Ensemble	Moins de 30 ans	75 ans ou plus
Ariège	18,2	27,0	12,6
Aude	21,7	33,1	15,3
Aveyron	14,2	21,8	12,6
Gard	20,3	30,3	11,6
Haute-Garonne	12,6	22,5	8,8
Gers	15,0	22,5	14,9
Hérault	19,8	31,0	11,9
Lot	15,1	23,9	11,8
Lozère	15,0	19,7	15,2
Hautes-Pyrénées	14,8	26,8	10,9
Pyrénées-Orientales	21,4	34,8	13,9
Tarn	15,3	25,6	10,5
Tarn-et-Garonne	17,1	26,1	14,2
Occitanie	17,2	27,2	11,9
France métropolitaine	14,7	22,8	8,6

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

18 Décomposition du revenu disponible selon l'origine du revenu par département* en Occitanie en 2014



* les départements sont classés selon la part des revenus d'activités salariées

Lecture : pour disposer *in fine* de 100 euros de revenu disponible pour consommer et épargner, les ménages du Lot ont en moyenne perçu, en 2014, 47,80 euros de revenus d'activité salariée, 7,30 euros de revenus d'activité non salariée, 13,00 euros de revenus du patrimoine, 2,90 euros d'indemnités de chômage, 38,90 euros de pensions, retraites et rentes, 4,80 euros de prestations sociales et ont versé 14,70 euros en impôts directs.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

Vue d'ensemble des minima sociaux

Il existe en France métropolitaine huit minima sociaux qui garantissent à une personne ou à sa famille un revenu minimum. Parmi ces minima, quatre sont prépondérants : trois dispositifs d'insertion (RSA socle, ASS et AAH) et un dispositif d'allocation du minimum vieillesse (AS et ASPA). Fin 2015, ces dispositifs concernent 418 000 allocataires en Occitanie, en progression de 1,7 % par rapport à l'année précédente. En incluant les conjoints et les personnes à charge, 560 000 personnes sont couvertes par les deux principaux minima sociaux, le RSA socle et l'AAH, soit un habitant sur dix.

En Occitanie comme en France, quatre minima sociaux concernent plus de 97 % des allocataires en 2015. Il s'agit du revenu de solidarité active (RSA) socle, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) et des allocations du minimum vieillesse qui regroupent l'allocation supplémentaire vieillesse (AS) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

En 2015, ces quatre principaux minima sont versés à 418 000 personnes¹ : 356 000 perçoivent l'un au moins des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle, ASS, AAH) et 62 000 perçoivent une allocation du minimum vieillesse. L'Occitanie se classe au 2^e rang des régions de province ayant le plus grand nombre d'allocataires des quatre minima

sociaux, derrière les Hauts-de-France (436 000 personnes). Pour chacun de ces quatre minima sociaux, la proportion d'allocataires dans la population concernée est plus importante en Occitanie qu'en métropole.

Le RSA socle est l'allocation la plus fréquemment versée. En 2015, elle concerne 46 % des allocataires d'Occitanie. L'allocation de solidarité spécifique versée aux chômeurs en fin de droits est celle qui concerne le moins d'allocataires.

L'évolution sur le long terme du nombre d'allocataires des dispositifs d'insertion (RSA, ASS et AAH) est étroitement liée à la conjoncture économique. Ainsi, depuis 2008, le nombre de foyers concernés par ces minima progresse à un rythme soutenu, en Occitanie comme en France métropolitaine. À l'inverse, le nombre

de personnes percevant les allocations du minimum vieillesse est en baisse continue en raison de l'amélioration des droits à pension (meilleurs salaires perçus et continuité des années d'activité).

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima sociaux augmente de 1,7 % en Occitanie, une hausse un peu moins forte qu'au niveau de la France métropolitaine (+ 1,9 %). Les nombres d'allocataires du RSA socle et de l'AAH croissent respectivement de 1,9 % et 2,7 %. Le nombre d'allocataires des autres minima sociaux est assez stable : + 0,2 % pour l'ASS, et + 0,8 % pour l'AS-ASPA. ■

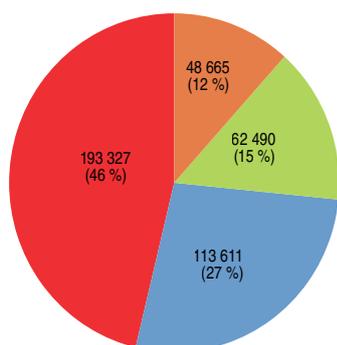
¹Ce nombre total d'allocataires comprend des doubles comptes liés à la possibilité de cumuler plusieurs allocations.

19 Part des allocataires dans la population concernée au 31 décembre 2015 (en %)

Allocation	RSA socle	AAH	ASS	AS - ASPA
	15-64 ans	20-64 ans	20-64 ans	65 ans ou plus
Classes d'âges concernées				
Ariège	6,7	3,8	1,6	5,0
Aude	7,9	4,0	2,1	4,9
Aveyron	2,5	3,8	0,9	4,2
Gard	7,0	3,1	1,7	5,7
Haute-Garonne	4,3	2,6	1,0	4,7
Gers	3,5	4,0	1,2	5,0
Hérault	6,0	3,6	1,8	5,7
Lot	3,7	4,1	1,5	3,8
Lozère	2,6	6,1	0,8	6,0
Hautes-Pyrénées	4,1	4,8	1,6	4,8
Pyrénées-Orientales	7,9	4,2	2,1	5,9
Tarn	4,6	3,8	1,5	4,1
Tarn-et-Garonne	4,5	4,0	1,3	5,8
Occitanie	5,4	3,5	1,5	5,1
France métropolitaine	4,3	2,8	1,2	4,0

Sources : CAF, MSA, Pôle emploi, Cnavts, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Drees, Insee

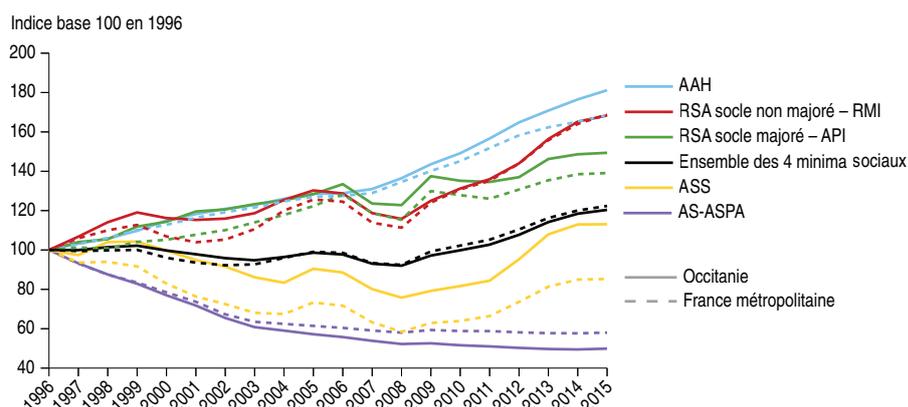
20 Répartition des allocataires des principaux minima sociaux en Occitanie en 2015 (en %)



■ RSA socle
■ AAH
■ AS-ASPA
■ ASS

Sources : CAF, MSA, Pôle emploi, CNAVTS, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

21 Évolution du nombre d'allocataires des quatre principaux minima sociaux en Occitanie et en France métropolitaine



Sources : CAF, MSA, Pôle emploi, Cnavts, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, traitement Drees

Définitions

Il existe en 2015 en France métropolitaine huit minima sociaux. Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et des conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord prennent en compte les quatre minima sociaux² les plus souvent distribués pour lesquels des données en provenance de tous les organismes concernés (CAF, MSA, Pôle emploi, Carsat) sont disponibles.

Ces quatre minima sociaux sont :

- **les allocations du minimum vieillesse (AS et ASPA) : l'allocation supplémentaire vieillesse (AS)**, créée en 1956 et **l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** qui la remplace progressivement depuis janvier 2007 s'adressent aux personnes âgées de plus de 65 ans et leur assurent un niveau de revenu égal au minimum vieillesse ;
- **l'allocation adulte handicapé (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse, ni à une rente d'accident du travail ;
- **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** instituée en 1984, est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ;
- **le revenu de solidarité active (RSA)** est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Le RSA socle non majoré remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) tandis que le RSA socle majoré remplace l'allocation pour parent isolé (API). Jusqu'à la fin 2015, le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres (volet RSA activité, qui n'est pas considéré comme un minimum social). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) à condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois dernières années.

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales ou liées au logement) versées par Pôle emploi, la CAF, la Carsat ou la MSA.

La population couverte comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales. Sur les quatre minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour le RSA socle et l'AAH. Pour l'ASS et l'AS-ASPA, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas d'en disposer.

²Les quatre autres minima sociaux sont l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation veuvage (AV), l'allocation équivalent retraite (AER) couplée à l'allocation transitoire de solidarité (ATS) et l'allocation d'insertion (AI) couplée à l'allocation temporaire d'attente (ATA).

Revenu de solidarité active socle

Fin 2015, plus de 256 000 personnes sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en Occitanie, soit 3,9 % de plus qu'en 2014. Les trois quarts d'entre eux perçoivent le RSA socle, minimum social le plus distribué. La composante « non majorée » regroupe la plupart des allocataires. Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont quasi exclusivement des femmes.

Au 31 décembre 2015, 193 300 foyers bénéficient du RSA socle en Occitanie. Avec les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 390 000 personnes sont couvertes par ce dispositif, soit 8,6 % de la population régionale. Parmi les allocataires du RSA, 22 100 perçoivent le RSA socle majoré destiné aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Ainsi, parmi les foyers allocataires, neuf sur dix perçoivent l'autre composante : le RSA socle non majoré. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) pour le régime général et par les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour le régime agricole. Ce dernier ne représente que 2,3 % des allocataires. Dans des départements ruraux comme le Gers ou le Tarn-et-Garonne, cette proportion s'élève à 6,6 % et 5,2 % ; elle atteint 12,6 % en Lozère.

Depuis la mise en place du RSA en 2009, le nombre d'allocataires du RSA socle n'a cessé de croître. Cette progression s'explique à la fois par la montée en charge du dispositif et par la dégradation du marché du travail liée à la crise économique et financière démarrée en 2008. L'amélioration du marché du travail récente explique en grande partie le ralentissement de la hausse des effectifs du RSA socle. Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 1,9 % en Occitanie.

Revenu de solidarité active socle non majoré

Le RSA socle non majoré qui se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) depuis le 1^{er} juin 2009 est le minimum social le plus distribué, en Occitanie comme en France métropolitaine. Fin 2015, il concerne 41 % des foyers allocataires d'au moins un des quatre principaux minima. Avec 171 000 allocataires fin 2015, l'Occitanie se classe en 2^e position des régions de

Définitions

Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) traduit le droit fondamental de tous les citoyens à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946 et par le Conseil de l'Europe.

Le RSA, mis en place le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et aux dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité qui leur sont associés. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Qui peut bénéficier du RSA ?

L'accès au RSA est soumis à conditions de ressources du foyer éligible. À ce titre, les ressources de toutes les personnes composant le foyer sont prises en compte, y compris les aides au logement de façon forfaitaire et certaines prestations familiales. Elles correspondent à la moyenne mensuelle des ressources perçues au cours des trois mois précédant la demande.

Le RSA peut être versé à toute personne âgée d'au moins 25 ans résidant en France, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant seule la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1^{er} septembre 2010, les jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux années au cours des trois dernières années peuvent également en bénéficier.

Le RSA peut aussi être majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés ne peuvent pas bénéficier du RSA, sauf s'ils bénéficient du RSA majoré ou s'ils travaillent tout en poursuivant leurs études et que leurs revenus professionnels sont supérieurs à 500 euros par mois.

Montant selon la composition du foyer

Foyer	Montant RSA 2015 (en €)			
	Nombre d'enfants			
	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	Enfant supplémentaire
Personne seule	524,16	786,24	943,49	209,66
Couple	786,24	943,49	1100,74	

Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un **revenu garanti**.

Le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le **RSA socle**. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le **RSA activité**. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

22 Répartition des allocataires du RSA socle en Occitanie en 2015

	Allocataires			Population couverte			
	RSA socle	Part du RSA socle non majoré (%)	Part du RSA socle majoré (%)	Part des allocataires rattachés au régime agricole (%)	RSA socle	Part dans la population des moins de 65 ans (%)	Part des allocataires rattachés au régime agricole (%)
Ariège	6 049	90	10	4,3	11 501	10,0	4,2
Aude	17 225	89	11	2,6	35 160	12,6	2,7
Aveyron	4 144	89	11	4,0	8 306	4,0	3,8
Gard	31 543	89	11	2,2	65 503	11,2	2,7
Haute-Garonne	38 157	89	11	0,6	74 464	6,6	0,7
Gers	3 850	89	11	6,6	7 809	5,5	7,0
Hérault	42 655	89	11	1,7	85 603	9,5	2,0
Lot	3 643	90	10	2,8	6 947	5,5	3,4
Lozère	1 215	92	8	12,6	2 195	3,8	14,6
Hautes-Pyrénées	5 555	87	13	3,4	11 316	6,6	3,5
Pyrénées-Orientales	21 811	87	13	2,7	44 034	12,3	3,0
Tarn	10 565	87	13	2,7	22 244	7,5	3,0
Tarn-et-Garonne	6 915	87	13	5,2	15 331	7,6	5,2
Occitanie	193 327	89	11	2,3	390 413	8,6	2,6
France métropolitaine	1 734 600	88	12	<i>nd</i>	3 533 700	6,7	<i>nd</i>

nd : non disponible

Sources : CAF, MSA, Insee

province où le nombre d'allocataires est le plus élevé, derrière les Hauts-de-France (plus de 200 000 allocataires). Seuls 300 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient, du fait de la contrainte très restrictive d'avoir cumulé au moins deux ans d'activité professionnelle sur les trois dernières années.

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré augmente de 2,1 % en Occitanie. Il progresse dans presque tous les départements de la région. La hausse est la plus forte dans l'Aveyron (+ 10,2 %), suivi par le Gers (+ 7,7 %) et la Lozère (+ 7,1 %). Le nombre de foyers allocataires diminue dans l'Hérault (- 0,8 %) et surtout dans le Tarn-et-Garonne (- 4,4 %).

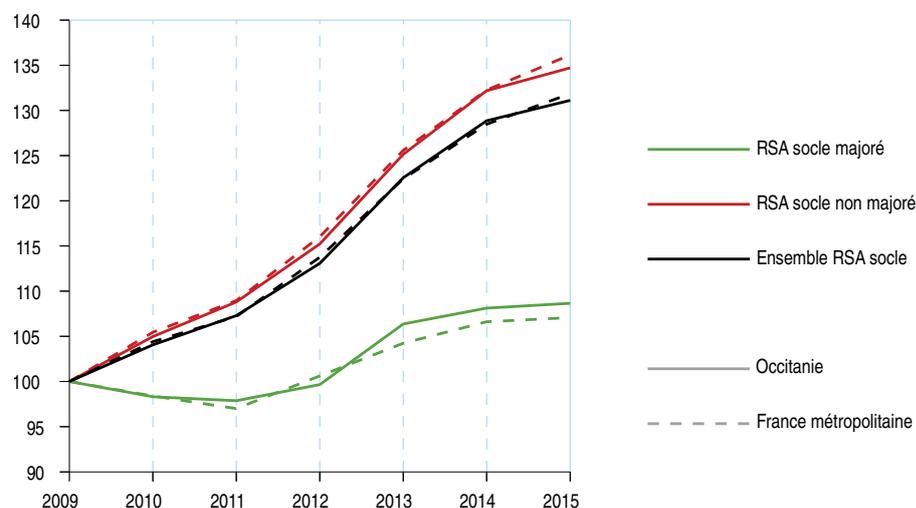
En tenant compte des autres ayants droits, 326 000 personnes sont couvertes par le RSA socle non majoré dans la région, soit 7,1 % des moins de 65 ans.

La population couverte par le RSA socle non majoré est très variable d'un département à l'autre, allant de 2,0 % en Haute-Savoie à 10,6 % dans l'Aude. En lien avec un taux de chômage élevé, quatre autres départements occitans figurent parmi les dix départements métropolitains les plus concernés par ce dispositif : l'Ariège (8,5 %), l'Hérault (8,1 %), le Gard (9,4 %) et les Pyrénées-Orientales (9,9 %).

En revanche, l'Aveyron et la Lozère où le taux de chômage est plus faible que dans les autres départements de la région, sont

23 Évolution du nombre d'allocataires du RSA socle en Occitanie et en France métropolitaine

Indice base 100 en 2009



Sources : CAF, MSA, traitement Drees

moins concernés. Ils font partie des dix départements de France métropolitaine où la part de la population couverte est la plus faible, à peine 3 %. Cette géographie du RSA socle non majoré rappelle celle de la pauvreté et de la précarité financière.

Les personnes couvertes par le RSA socle non majoré vivent souvent dans les espaces urbains, notamment dans les villes moyennes ou grandes. Dans la commune de Béziers, 19 % de la population de moins de 65 ans est couverte par ce dispositif.

Cette part est également forte à Alès (18 %), Perpignan (18 %), Carcassonne (16 %), Nîmes (16 %) et Tarbes (14 %). À Montpellier et à Toulouse, la proportion de la population couverte est moindre, respectivement 11 % et 9 %. Dans les premières et deuxièmes couronnes périurbaines de ces deux métropoles, la population couverte est aussi relativement moins présente. ■

24 Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie

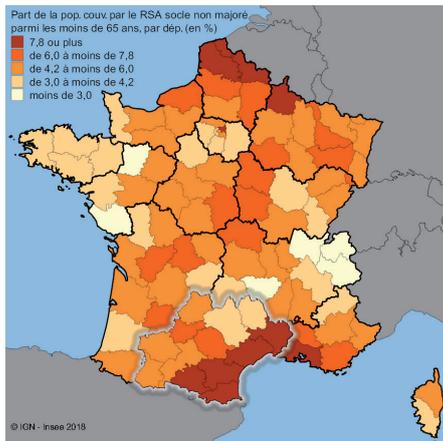
	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2015	Hommes RSA au 31 décembre 2015
Ariège	5 225	5 445	+ 4,2	9 408	9 812	+ 4,3	8,5	3 078	3 336
Aude	14 787	15 275	+ 3,3	28 782	29 464	+ 2,4	10,6	9 173	9 151
Aveyron	3 361	3 705	+ 10,2	6 369	7 000	+ 9,9	3,4	2 094	2 366
Gard	28 002	28 073	+ 0,3	55 219	55 167	- 0,1	9,4	16 865	16 716
Haute-Garonne	32 489	33 942	+ 4,5	59 190	62 234	+ 5,1	5,5	18 947	20 909
Gers	3 167	3 411	+ 7,7	6 007	6 500	+ 8,2	4,6	2 001	2 110
Hérault	38 368	38 055	- 0,8	72 800	72 577	- 0,3	8,1	22 387	22 716
Lot	3 170	3 264	+ 3,0	5 706	5 895	+ 3,3	4,7	1 788	2 075
Lozère	1 039	1 113	+ 7,1	1 779	1 906	+ 7,1	3,3	584	743
Hautes-Pyrénées	4 545	4 855	+ 6,8	8 662	9 220	+ 6,4	5,4	2 792	2 992
Pyrénées-Orientales	18 401	18 908	+ 2,8	34 557	35 446	+ 2,6	9,9	10 987	10 827
Tarn	8 958	9 196	+ 2,7	17 399	17 968	+ 3,3	6,1	5 375	5 635
Tarn-et-Garonne	6 261	5 987	- 4,4	13 277	12 597	- 5,1	6,2	3 721	3 690
Occitanie	167 773	171 229	+ 2,1	319 155	325 786	+ 2,1	7,1	99 792	103 266
France métropolitaine	1 484 100	1 527 200	+ 2,9	2 829 300	2 894 200	+ 2,3	5,5	nd	nd

nd : non disponible

* Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

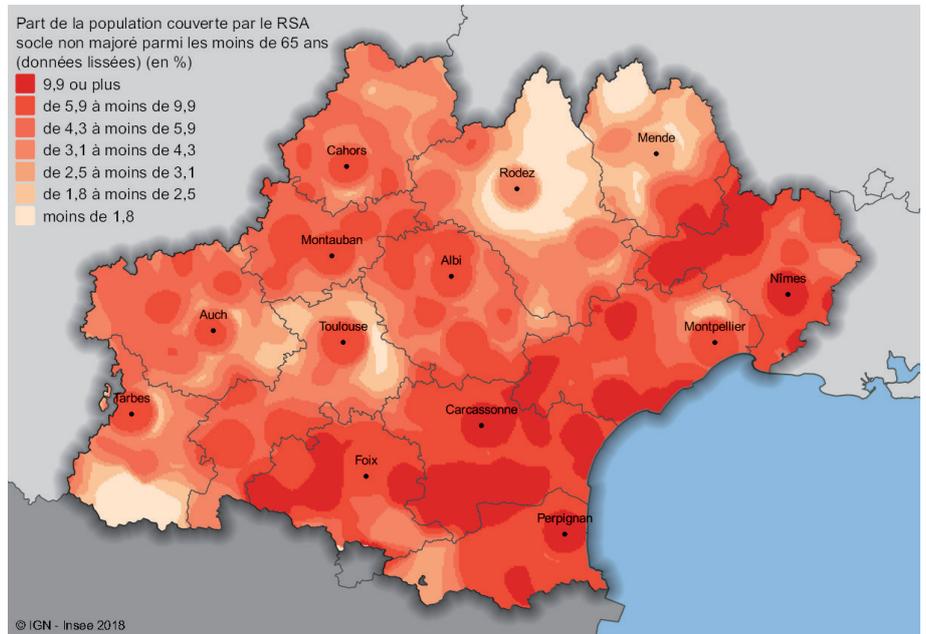
Sources : CAF, MSA, Insee

25 Population couverte par le RSA socle non majoré en France métropolitaine en 2015



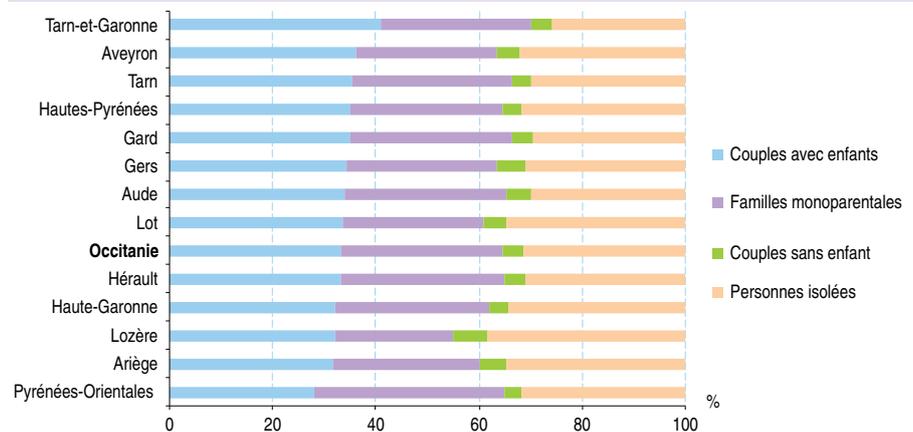
Sources : CAF, MSA, Insee

26 Population couverte par le RSA socle non majoré en Occitanie en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

27 Répartition de la population couverte par le RSA socle non majoré selon la situation familiale par département* en Occitanie en 2015 (en %)



* les départements sont classés selon la part des couples avec enfants

Lecture : en Occitanie, la population couverte par le RSA socle non majoré comprend 31 % de personnes isolées, 4 % de couples sans enfant, 31 % de familles monoparentales et 34 % de couples avec enfant(s).

Sources : CAF, MSA, Insee

28 Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Occitanie

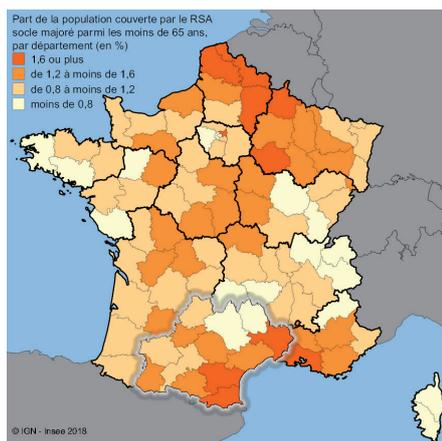
	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	RSA majoré au 31 décembre 2014	RSA majoré au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	RSA majoré au 31 décembre 2014	RSA majoré au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2015	Hommes RSA au 31 décembre 2015
Ariège	626	604	-3,5	1 768	1 689	-4,5	1,5	557	47
Aude	1 916	1 950	+1,8	5 591	5 696	+1,9	2,0	1 841	109
Aveyron	445	439	-1,3	1 282	1 306	+1,9	0,6	410	29
Gard	3 522	3 470	-1,5	10 313	10 336	+0,2	1,8	3 298	172
Haute-Garonne	4 254	4 215	-0,9	12 194	12 230	+0,3	1,1	4 045	170
Gers	417	439	+5,3	1 226	1 309	+6,8	0,9	415	24
Hérault	4 622	4 600	-0,5	12 998	13 026	+0,2	1,5	4 417	183
Lot	345	379	+9,9	981	1 052	+7,2	0,8	345	34
Lozère	78	102	+30,8	205	289	+41,0	0,5	88	14
Hautes-Pyrénées	692	700	+1,2	2 033	2 096	+3,1	1,2	673	27
Pyrénées-Orientales	2 860	2 903	+1,5	8 348	8 588	+2,9	2,4	2 774	129
Tarn	1 288	1 369	+6,3	3 950	4 276	+8,3	1,4	1 298	71
Tarn-et-Garonne	912	928	+1,8	2 676	2 734	+2,2	1,4	886	42
Occitanie	21 977	22 098	+0,6	63 565	64 627	+1,7	1,4	21 047	1 051
France métropolitaine	206 500	207 400	+0,4	600 600	639 500	+6,5	1,2	nd	nd

nd : non disponible

* Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs conjoints éventuels.

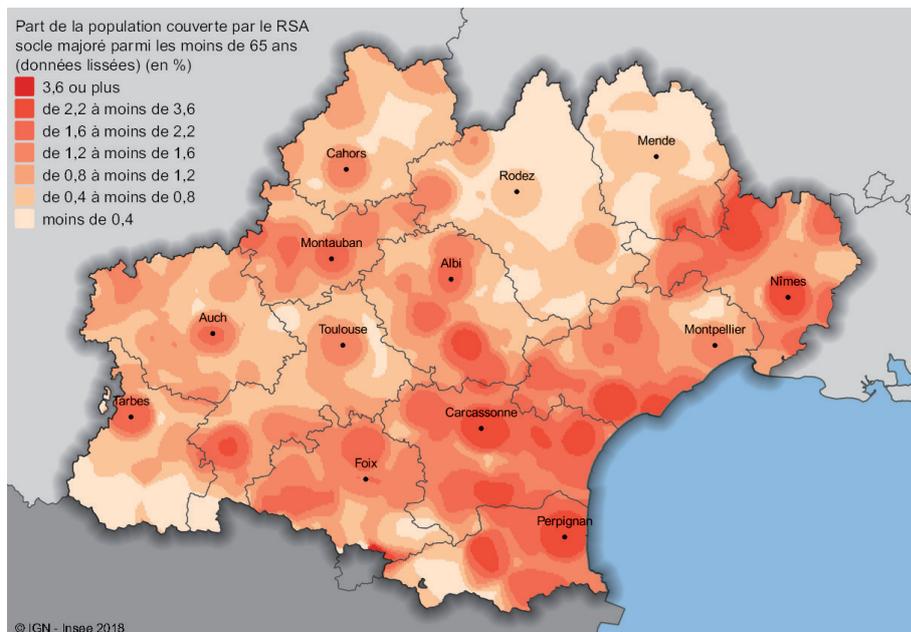
Sources : CAF, MSA, Insee

29 Population couverte par le RSA socle majoré par département en France métropolitaine en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

30 Population couverte par le RSA socle majoré en Occitanie en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

Revenu de solidarité active socle majoré

En 2015, 22 000 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Occitanie, deuxième région de province en nombre d'allocataires derrière les Hauts-de-France (31 500 parents isolés). Les foyers bénéficiaires de ce dispositif sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'allocation de parent isolé (API). Cependant, le public visé s'est élargi, le RSA socle majoré étant désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans, au lieu de 20 ans auparavant. La quasi-totalité des allocataires sont des femmes (95 %).

Avec les enfants, la population couverte par le dispositif s'élève ainsi à 65 000 personnes dans la région, soit 1,4 % des moins de 65 ans, part supérieure à la moyenne métropolitaine. Le département des Pyrénées-Orientales est le département métropolitain où la part de la

population couverte est maximale (2,4 %), du fait du nombre particulièrement élevé de familles monoparentales. La part de la population couverte est également très élevée dans le Gard (1,8 %) et dans l'Aude (2,0 %). Comme pour le RSA socle non majoré, l'Aveyron (0,6 %) et la Lozère (0,5 %) font partie des dix départements les moins concernés de France métropolitaine.

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires du RSA socle majoré augmente légèrement (+0,6 %) en Occitanie. Les évolutions sont contrastées selon les départements : le nombre d'allocataires est en légère baisse dans les départements urbains, et en forte diminution en Ariège (-3,5 %). ■

Allocation de solidarité spécifique

Fin 2015, 49 000 personnes perçoivent l'allocation de solidarité spécifique (ASS) en Occitanie. Délivrée sous conditions de ressources et d'activité passée, elle est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage.

Après une forte croissance de 5,8 % en 2014, le nombre d'allocataires se stabilise en 2015 malgré la hausse du chômage de longue durée. La mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage en octobre 2014 fait diminuer le nombre d'entrées dans le dispositif.

Fin 2015, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 49 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Occitanie, dont 44 % de femmes. Près de la moitié des allocataires ont 50 ans ou plus, en raison des conditions d'accès à l'ASS (ancienneté dans le chômage et période antérieure d'activité longue). Le nombre d'allocataires de l'ASS dans la région est le deuxième plus élevé de province, derrière les Hauts-de-France qui comptent plus de 53 000 allocataires.

La part des allocataires de l'ASS dans la population de 20 à 64 ans est élevée dans les départements où le chômage (en particulier celui de longue durée) et la proportion de personnes âgées de plus de 50 ans, sont importants. Dans la région, elle est maximale dans les départements littoraux, notamment les Pyrénées-Orientales et l'Aude. L'Hérault concentre 23,7 % des allocataires de la région pour 22,1 % des demandeurs d'emploi indemnisés. À l'inverse, les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Occitanie : ce département regroupe 16,4 % des allocataires de l'ASS dans la région, mais 21,0 % des demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi.

Après une forte progression en 2014, le nombre d'allocataires se stabilise en 2015 (+ 0,2 %). Cette évolution est proche du niveau métropolitain (+ 0,3 %) malgré la hausse continue du chômage de très longue durée (deux ans ou plus) dans la région : + 10 % entre 2014 et 2015. Cette stabilisation résulte d'une nette baisse des entrées dans le dispositif, probablement liée à la mise en place des droits rechargeables à l'assurance chômage en octobre 2014¹ qui permettent de repousser le recours à l'ASS.

¹Cette nouvelle modalité de la convention d'assurance chômage permet à un demandeur d'emploi arrivé à la fin de son droit à l'assurance chômage de le recharger s'il a travaillé au moins 150 heures pendant la période d'indemnisation. Ce dispositif lui permet donc de prolonger la période pendant laquelle il est couvert par le régime d'assurance chômage.

31 Allocataires de l'ASS en Occitanie

	Allocataires					
	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des 20-64 ans en 2015 (%)	Part des femmes en 2015 (%)	Part des 50 ans ou plus en 2015 (%)
Ariège	1 401	1 348	- 3,8	1,6	43,2	49,3
Aude	4 230	4 206	- 0,6	2,1	46,4	46,7
Aveyron	1 356	1 366	+ 0,7	0,9	42,9	46,3
Gard	7 181	7 138	- 0,6	1,7	44,9	47,6
Haute-Garonne	7 907	7 972	+ 0,8	1,0	45,7	40,7
Gers	1 143	1 187	+ 3,8	1,2	44,2	50,0
Hérault	11 565	11 554	- 0,1	1,8	43,4	44,0
Lot	1 343	1 327	- 1,2	1,4	42,4	52,2
Lozère	334	345	+ 3,3	0,8	38,8	46,1
Hautes-Pyrénées	2 036	2 020	- 0,8	1,6	45,6	51,3
Pyrénées-Orientales	5 062	5 197	+ 2,7	2,1	43,8	42,9
Tarn	3 182	3 197	+ 0,5	1,5	43,2	45,7
Tarn-et-Garonne	1 813	1 808	- 0,3	1,3	44,2	44,4
Occitanie	48 553	48 665	+ 0,2	1,5	44,3	45,1
France métropolitaine	435 800	437 300	+ 0,3	1,2	nd	nd

nd : non disponible

Source : Pôle emploi

Définitions

L'allocation de solidarité spécifique (ASS)

Créée en 1984, l'allocation de solidarité spécifique (ASS), délivrée sous conditions de ressources et d'activité passée, est la principale allocation chômage du régime de solidarité financé par l'État. Ce minimum social est géré et versé par Pôle emploi.

Qui peut bénéficier de l'ASS ?

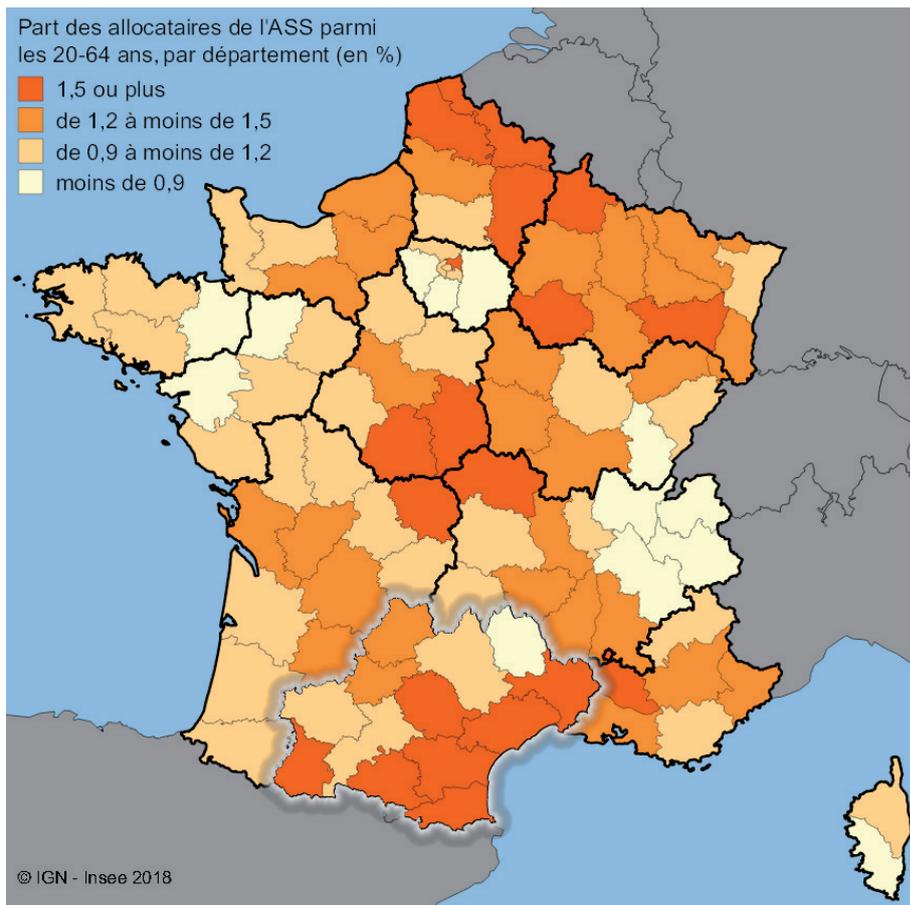
L'ASS est destinée à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage. Pour en bénéficier, il faut être à la recherche effective d'un emploi, justifier de cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) dans les dix années précédant la fin du contrat de travail et ne pas dépasser le plafond de ressources. Il n'y a pas de condition d'âge minimum. En revanche, l'ASS ne peut être versée aux personnes qui ont atteint l'âge minimal légal de départ à la retraite et ont cotisé suffisamment de trimestres pour percevoir une retraite à taux plein. Les allocataires qui ont retrouvé un travail peuvent bénéficier, temporairement, d'un mécanisme d'intéressement.

Le montant de l'allocation

Au 1^{er} janvier 2015, le plafond des ressources mensuelles pour bénéficier de l'ASS s'élève à 1 137,50 euros pour une personne seule et à 1 787,50 euros pour un couple. L'allocataire perçoit un forfait de 16,25 euros par jour (soit 496,27 euros par mois) si le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas 643,23 euros pour une personne seule ou 1 293,23 euros pour un couple (ASS à taux plein). Au-delà, et dans la limite du plafond de ressources, l'allocation est dégressive (ASS à taux réduit) et correspond à la différence entre le plafond de ressources de l'ASS et les ressources mensuelles dont dispose le foyer.

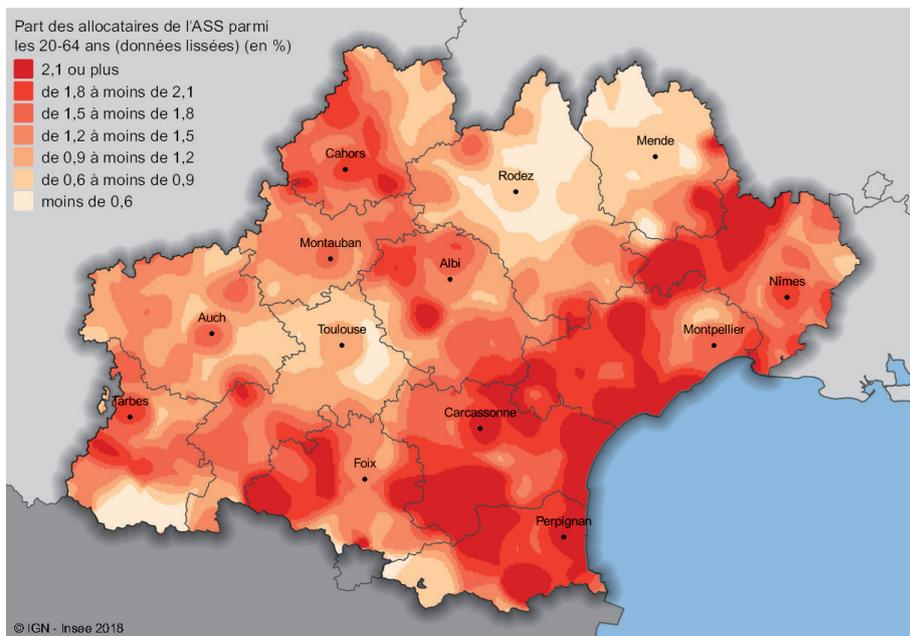
La progression du nombre d'allocataires est importante dans le Gers (+ 3,8 %), département qui compte cependant le plus faible effectif d'allocataires de l'ASS de la région après la Lozère. À l'opposé, l'Ariège connaît une forte baisse (- 3,8 %) en 2015. ■

32 Allocataires de l'ASS par département en France métropolitaine en 2015



Sources : Pôle emploi, fichier national des allocataires, Insee

33 Allocataires de l'ASS en Occitanie en 2015



Sources : Pôle emploi, fichier national des allocataires, Insee

Allocation adulte handicapé

Fin 2015 en Occitanie, 114 000 foyers bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH) destinée à des adultes handicapés aux revenus modestes. Il s'agit du deuxième minimum social dans la région en nombre d'allocataires, après le RSA socle. Ses effectifs ne cessent d'augmenter depuis sa création. Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les départements âgés ou bien pourvus en structures d'accueil spécialisées.

L'allocation adulte handicapé (AAH) représente, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région, comme au niveau métropolitain. En Occitanie, elle est versée à 114 000 personnes en 2015, soit à 27 % de l'ensemble des allocataires d'au moins un des quatre principaux minima sociaux. L'Occitanie est la 2^e région de province où le nombre d'allocataires est le plus élevé, juste derrière Auvergne-Rhône-Alpes (117 000 personnes) et devant les Hauts-de-France (112 000 personnes). Quelque 63 000 femmes et 72 000 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit comme allocataires, soit en tant que conjoints.

En tenant compte des familles des allocataires, 167 000 personnes bénéficient de l'AAH en Occitanie, soit 3,6 % des moins de 65 ans. Cette part est largement supérieure à la moyenne de métropole (2,9 %). Les personnes isolées représentent près de la moitié de la population couverte par l'AAH. Les familles monoparentales sont *a contrario* peu nombreuses.

Les allocataires de l'AAH sont relativement plus nombreux dans les départements âgés, ruraux et pauvres. La population couverte par l'AAH représente 5,3 % des moins de 65 ans en Lozère et 5,0 % dans les Hautes-Pyrénées, départements où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans ces départements ainsi que dans les autres départements ruraux (Aveyron, Gers et Lot), l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre des

allocataires de l'AAH augmente de 2,7 % en Occitanie, plus qu'en moyenne en métropole (+ 2,0 %). La hausse du nombre des allocataires de l'AAH dans la région masque de fortes disparités par département. L'augmentation est très forte dans les Hautes-Pyrénées (+ 5,3 %) et en

Haute-Garonne (+ 4,5 %). En revanche, la Lozère et les Pyrénées-Orientales connaissent une légère baisse du nombre d'allocataires (respectivement - 1,4 % et - 0,7 %). ■

Définitions

L'allocation adulte handicapé (AAH)

Créée en 1975, l'allocation adulte handicapé (AAH) fait partie du dispositif de la Loi d'orientation en faveur des handicapés. Elle assure un minimum de ressources à des personnes handicapées en incapacité de travailler. Elle est versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la caisse de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Qui peut bénéficier de l'AAH ?

Ce minimum social est attribué selon des critères médicaux et sociaux évalués par les commissions départementales des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elle est accordée dans deux cas : si on reconnaît au demandeur un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou un taux compris entre 50 % et 79 % assorti d'une « restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi ».

Son versement prend fin à partir de l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 % (l'allocataire bascule alors dans le régime de retraite pour inaptitude). En cas d'incapacité d'au moins 80 %, le bénéficiaire peut percevoir l'AAH au-delà de l'âge minimum légal de départ à la retraite en complément d'un avantage vieillesse (pension de retraite ou minimum vieillesse).

Le montant de l'allocation

Au 1^{er} janvier 2015, le plafond des ressources mensuelles s'élève à 800,45 euros pour une personne seule et à 1 600,90 euros pour un couple. Ces plafonds sont majorés de 400,23 euros par enfant à charge. L'AAH est une allocation différentielle. À taux plein, son montant correspond au plafond des ressources, soit 800,45 euros par mois pour une personne seule sans ressources. À taux réduit, elle s'adresse à l'allocataire qui perçoit d'autres revenus : son montant équivaut à la différence entre l'AAH à taux plein et l'ensemble de ses revenus. Depuis 2011, pour les bénéficiaires travaillant en milieu ordinaire, c'est-à-dire en dehors des établissements prévus pour les personnes handicapées, les ressources sont évaluées tous les trimestres. Pour les autres, l'évaluation reste annuelle (fondée sur les ressources de l'avant-dernière année). Des mécanismes d'abattement peuvent être pratiqués sur les revenus de l'allocataire ou de son conjoint. Sous certaines conditions, une majoration pour la vie autonome (104,77 euros) ou un complément de ressources (179,31 euros) est versé en supplément.

Allocation supplémentaire vieillesse et allocation de solidarité aux personnes âgées

Fin 2015, 62 500 personnes âgées perçoivent le minimum vieillesse en Occitanie. Après une baisse prononcée depuis la fin des années 90, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse tend à se stabiliser sur la période récente. Ce minimum social concerne davantage les femmes, du fait d'une espérance de vie plus élevée et de pensions de retraite plus faibles que les hommes. En Occitanie, la part des allocataires du minimum vieillesse parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus dépasse d'un point celle de la France métropolitaine.

Fin 2015, les allocations du minimum vieillesse apportent un complément de ressources à 62 500 retraités âgés de 65 ans ou plus vivant en Occitanie et n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. L'Occitanie est la 2^e région de province ayant le plus grand nombre d'allocataires vieillesse, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (68 800 allocataires). Ces allocataires représentent 15 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Ils sont rattachés pour l'essentiel au régime général (75 % des allocataires) et au régime agricole (13 %), les autres dépendant de régimes spéciaux.

Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus dépasse 5 %, soit un point de plus que la moyenne de France métropolitaine. Elle est particulièrement importante dans les départements littoraux marqués par une plus grande précarité. Dans certains départements ruraux comme la Lozère, l'importance de la précarité financière associée à une population âgée explique une proportion élevée de bénéficiaires du minimum vieillesse. La part d'allocataires parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus est également élevée dans des zones urbaines, en particulier dans les grandes agglomérations littorales, ainsi qu'à Toulouse et à Montauban. À l'opposé, les allocataires de l'AS et de l'ASPAS sont relativement peu présents dans l'Aveyron, le Tarn et le Lot. Ces trois départements sont les seuls de la région à ne pas figurer parmi les vingt départements français ayant la plus forte part d'allocataires du minimum vieillesse.

Les allocataires de l'AS-ASPAS sont majoritairement des femmes : 55 % en Occitanie comme en métropole. Elles sont plus nombreuses en raison d'une espérance de vie plus importante que les hommes et de pensions de retraite généralement plus faibles.

Depuis la fin des années 90 et jusqu'au début des années 2010, le nombre d'allocataires du minimum vieillesse a fortement diminué,

Définitions

Les allocations du minimum vieillesse

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'accéder à un seuil minimal de ressources. Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire vieillesse (AS) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPAS). L'AS a été créée en 1956. L'ASPAS, entrée en vigueur en 2007 dans le cadre de la réforme du minimum vieillesse, est destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif et remplacera à terme l'AS. Elle est versée par la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) ou la MSA pour les personnes qui dépendent du régime agricole.

Qui peut bénéficier du minimum vieillesse ?

Ces minima sociaux sont destinés aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite, si elles sont reconnues inaptes au travail) qui disposent de ressources inférieures au seuil du minimum vieillesse. Elles doivent résider en France pendant plus de six mois au cours de l'année civile de versement de la prestation. Au moment de leur demande d'éligibilité, les personnes de nationalité étrangère, hors Union européenne, doivent être titulaires depuis au moins dix ans d'un titre de séjour les autorisant à travailler. Ces allocations sont versées par les caisses de retraite ou par le service de l'ASPAS et financées par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Au 1^{er} avril 2015, le plafond de ressources mensuelles pour bénéficier de l'ASPAS est de 800 euros pour une personne seule et de 1 242 euros pour un couple. Les aides au logement sont exclues du calcul des ressources.

Le montant de l'allocation

Une personne seule ou en couple avec un conjoint qui ne reçoit pas l'ASPAS perçoit un forfait de 800 euros par mois si le revenu mensuel du foyer est nul. Un couple de deux allocataires de l'ASPAS perçoit un forfait de 1 242 euros si le revenu mensuel du foyer est nul. Au-delà, et dans la limite du plafond de ressources, l'allocation est dégressive et correspond à la différence entre le plafond de ressources et le revenu mensuel du foyer. Depuis le 1^{er} janvier 2015, il est possible de cumuler entièrement l'ASPAS avec de petits revenus professionnels. Les montants maximaux de revenus salariaux ou non salariaux s'élèvent à 437 euros mensuels pour une personne seule et à 729 euros pour un couple.

alors même que les générations nombreuses du baby-boom partaient en retraite. La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes expliquent en partie ces résultats. La hausse du plafond de ressources en 2009 après plusieurs années de stabilité avait généré ponctuellement l'entrée de nouveaux bénéficiaires en nombre dans le dispositif. Cependant cette hausse a été compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires du minimum vieillesse rattachés au régime agricole.

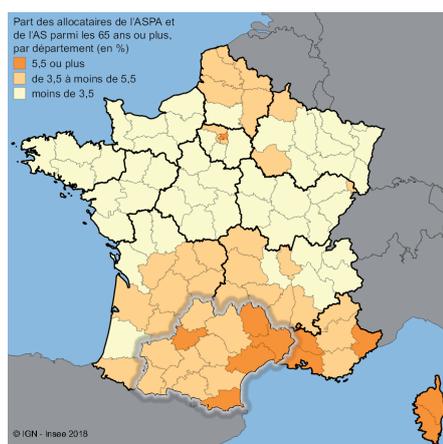
Après ces années de baisse continue, le nombre d'allocataires se stabilise dans la région, et augmente même très légèrement entre fin 2014 et fin 2015. Sur cette période, les évolutions départementales sont contrastées. Le nombre d'allocataires progresse fortement en Haute-Garonne et dans le Gard (respectivement + 2,2 % et + 2,3 %). *A contrario*, la baisse est prononcée dans les départements ruraux, surtout en Aveyron (- 3,5 %) et en Lozère (- 3,6 %). ■

37 Allocataires de l'ASPA et de l'AS par département en Occitanie

	Allocataires						
	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2015	Évolution 2014- 2015 (%)	Part dans la population des 65 ans ou plus en 2015 (%)	Femmes au 31 décembre 2015	Hommes au 31 décembre 2015	Part des allocataires rattachés au régime agricole en 2015 (%)
Ariège	1 850	1 870	+ 1,1	5,0	1 110	760	19,8
Aude	4 330	4 370	+ 0,9	4,9	2 610	1 760	11,9
Aveyron	3 110	3 000	- 3,5	4,2	1 870	1 130	23,3
Gard	8 740	8 940	+ 2,3	5,7	4 310	4 630	17,3
Haute-Garonne	9 700	9 910	+ 2,2	4,7	5 650	4 260	6,6
Gers	2 530	2 470	- 2,4	5,0	1 510	960	28,3
Hérault	12 590	12 810	+ 1,7	5,7	6 550	6 260	8,4
Lot	1 810	1 780	- 1,7	3,8	1 090	690	18,5
Lozère	1 110	1 070	- 3,6	6,0	560	510	28,0
Hautes-Pyrénées	2 760	2 750	- 0,4	4,8	1 730	1 020	13,8
Pyrénées-Orientales	6 620	6 720	+ 1,5	5,9	3 610	3 110	6,3
Tarn	3 760	3 730	- 0,8	4,1	2 270	1 460	14,7
Tarn-et-Garonne	3 080	3 080	+ 0,0	5,8	1 650	1 430	21,4
Occitanie	62 000	62 490	+ 0,8	5,1	34 500	27 990	13,1
France métropolitaine	480 380	483 350	+ 0,6	4,0	267 630	215 720	7,4

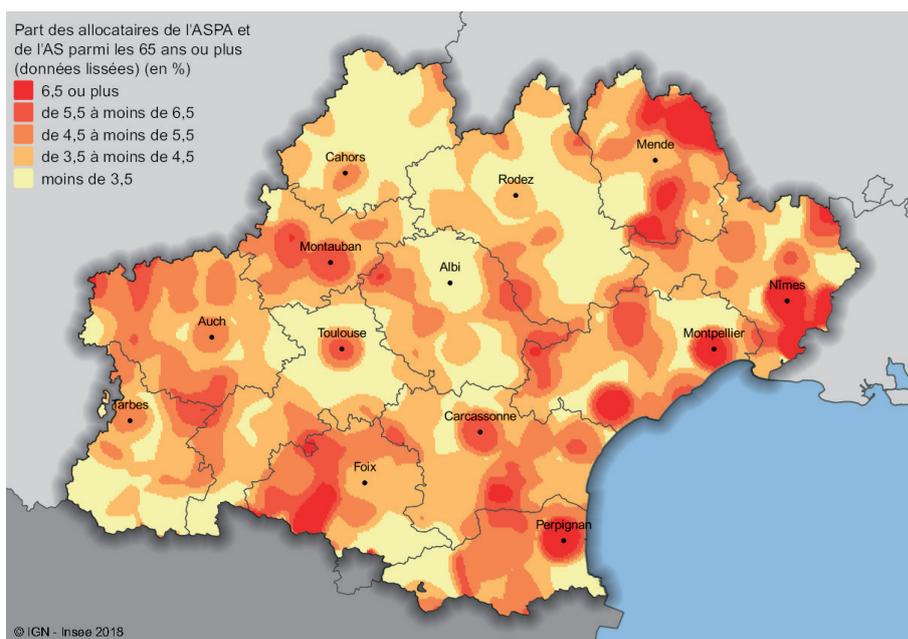
Sources : Cnavts, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

38 Allocataires de l'ASPA et de l'AS par département en France métropolitaine en 2015



Sources : Cnavts, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

39 Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Occitanie en 2015



Sources : Carsat, MSA, Insee

Couverture maladie universelle complémentaire

En Occitanie, fin 2015, le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) dépasse pour la première fois le demi-million pour atteindre les 523 000 bénéficiaires. Ce dispositif, qui ne constitue pas un minimum social, vise à permettre l'accès aux soins des personnes aux faibles ressources. En cinq ans, le nombre de bénéficiaires progresse de plus de 100 000 personnes dans la région, soit une croissance relative plus vive qu'en France métropolitaine. Après la Seine-Saint-Denis, les Pyrénées-Orientales, l'Aude et le Gard sont les trois départements métropolitains où la part des bénéficiaires dans la population est maximale.

Fin 2015, 523 000 personnes bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) en Occitanie. Elles représentent 11,5 % des moins de 65 ans. La région se démarque très nettement de la moyenne métropolitaine où le taux de bénéficiaires de la CMU-C s'établit à 9,0 %.

L'Occitanie est la deuxième région de province ayant le plus grand nombre de bénéficiaires de la CMU-C, derrière les Hauts-de-France (647 500 bénéficiaires soit 12,9 % des moins de 65 ans). Ces chiffres traduisent les difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants de la région.

Les disparités territoriales sont importantes en Occitanie, en particulier entre le littoral et le reste de la région. Ainsi, trois départements littoraux de la région figurent dans le quatuor de tête des départements métropolitains pour leur taux élevé de bénéficiaires de la CMU-C : les Pyrénées-Orientales (15,9 %), qui talonnent la Seine-Saint-Denis où le taux de 16,1 % est le plus élevé de métropole, l'Aude et le Gard (14,9 % chacun). Ces départements abritent également une très forte proportion de personnes bénéficiant du RSA socle non majoré.

Dans l'Hérault, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne, la part de bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les personnes âgées de moins de 65 ans (entre 11 et 13 %) est également largement supérieure à la moyenne métropolitaine. À l'inverse, la Lozère et l'Aveyron ont des taux de bénéficiaires inférieurs à 7 %, parmi les plus faibles de France métropolitaine.

Entre 2014 et 2015, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire a augmenté de 5 % dans la région. Comme au niveau de la métropole, cette hausse est notamment liée à la situation économique dégradée. La hausse avait été encore plus forte entre 2013 et 2014, du fait d'une mesure de revalorisation exceptionnelle du plafond de ressources

Définitions

Couverture maladie universelle (CMU) de base et protection universelle maladie (PUMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé, et cela gratuitement et sans condition de ressource. C'est ce que l'on appelle la CMU de base.

Au 1^{er} janvier 2016, la CMU de base est supprimée et la protection universelle maladie (PUMA) entre en application. Elle assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie mais aussi de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

La CMU complémentaire est une couverture maladie complémentaire, entièrement gratuite, destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière. Elle est renouvelable chaque année, à condition de toujours remplir les conditions de résidence et de ressources.

L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté.

En 2015, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 720 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine (même plafond qu'en 2014).

Les foyers percevant le revenu de solidarité active (RSA) sont automatiquement éligibles à la CMU-C, sans nouvelle étude de leur dossier.

40 Bénéficiaires de la CMU-C en Occitanie

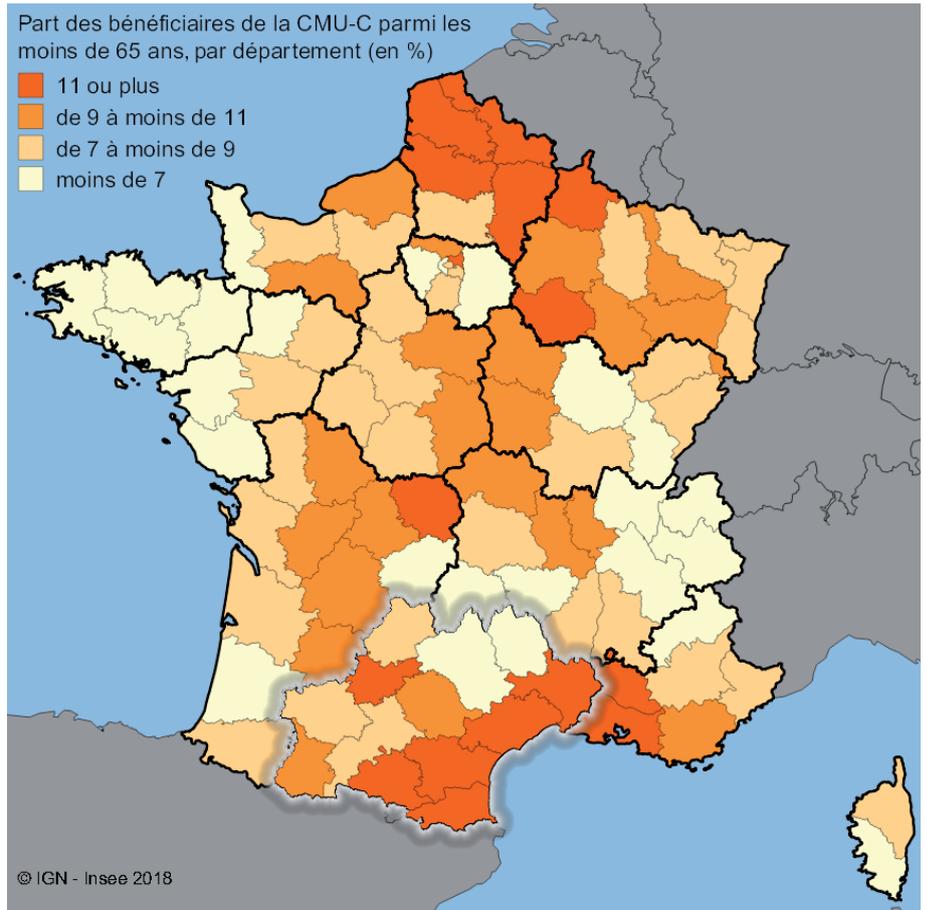
	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	
Ariège	13 923	14 516	+ 4,3	12,6
Aude	38 962	41 454	+ 6,4	14,9
Aveyron	11 911	12 809	+ 7,5	6,2
Gard	84 445	87 043	+ 3,1	14,9
Haute-Garonne	93 263	100 423	+ 7,7	8,9
Gers	10 734	11 538	+ 7,5	8,1
Hérault	111 833	117 829	+ 5,4	13,1
Lot	9 241	9 590	+ 3,8	7,6
Lozère	3 529	3 616	+ 2,5	6,2
Hauts-Pyrénées	15 524	15 950	+ 2,7	9,3
Pyrénées-Orientales	54 672	56 633	+ 3,6	15,9
Tarn	28 134	29 173	+ 3,7	9,9
Tarn-et-Garonne	21 770	22 405	+ 2,9	11,1
Occitanie	497 941	522 979	+ 5,0	11,5
France métropolitaine	4 511 759	4 704 414	+ 4,3	9,0

Note : à partir de 2013, le fonds CMU ne publie plus les effectifs en moyenne annuelle mais au 31 décembre de l'année considérée.
Sources : Fonds CMU (CNAMTS, CCMSA, RSI) ; Insee - Estimations localisées de population au 1^{er} janvier 2015

donnant plus largement accès à la CMU-C intervenue au 1^{er} juillet 2013.

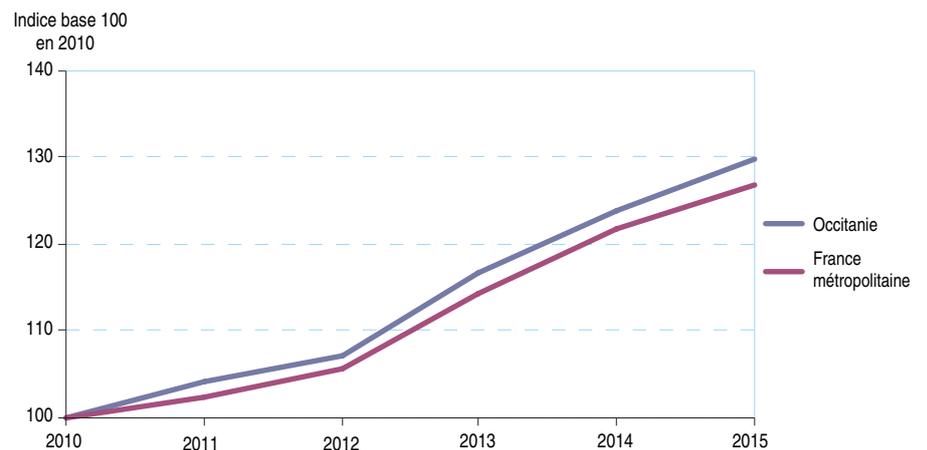
Dans chacun des 13 départements d'Occitanie, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est conséquente. C'est le cas en particulier dans les deux départements à forte croissance démographique, la Haute-Garonne (+ 7,7 %) et l'Hérault (+ 5,4 %), mais aussi dans les départements ruraux de l'Aveyron, du Gers (+ 7,5 % chacun) et dans le département de l'Aude (+ 6,4 %). ■

41 Bénéficiaires de la CMU-C par département en France métropolitaine en 2015



Sources : Fonds CMU (Cnamts, CCMSA, RSI) ; Insee

42 Évolution des bénéficiaires de la CMU-C entre 2010 et 2015 en Occitanie et en France métropolitaine (base 100 en 2010)



Sources : Fonds CMU (Cnamts, CCMSA, RSI) ; Insee

Revenu de solidarité active - activité

Fin 2015 en Occitanie, un allocataire du RSA sur quatre perçoit le revenu de solidarité active activité seul. Ce dispositif, qui ne constitue pas un minimum social, ouvre des droits à des personnes qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. En 2015, le nombre de bénéficiaires du RSA activité augmente fortement dans la région, un peu plus qu'en métropole.

Fin 2015, 62 000 personnes bénéficient du volet « complément de revenus d'activité » du RSA en Occitanie, soit un quart de l'ensemble des allocataires du RSA. La région est la deuxième région métropolitaine ayant le plus grand nombre d'allocataires du RSA activité *ex-æquo* avec Auvergne-Rhône-Alpes et derrière les Hauts-de-France.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier de ce dispositif, en partie du fait qu'elles ont plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes. Compte tenu des conditions d'attribution, le nombre d'allocataires du « RSA jeune

Sources et définitions

Le revenu de solidarité active (RSA) activité seul

Le revenu de solidarité active activité (RSA activité) s'adresse aux foyers ayant de faibles revenus d'activité et dont les ressources sont comprises entre le montant forfaitaire du RSA et le revenu garanti (cf. page 18). Ce complément de revenu d'activité est égale à 62 % du revenu d'activité. La population qui en bénéficie, que l'on peut qualifier de travailleurs pauvres, n'est pas éligible au RSA socle. Le RSA activité n'est pas assimilé à un minimum social. Au 1^{er} janvier 2016, il fusionne avec la prime pour l'emploi pour devenir la prime d'activité.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA a été étendu aux moins de 25 ans. Dans ce cadre, les jeunes actifs peuvent bénéficier du RSA activité. Néanmoins, ils doivent justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois années qui précèdent la demande.

43 Allocataires et population couverte par le RSA activité seul en Occitanie

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	RSA au 31 décembre 2014	RSA au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)	Femmes RSA au 31 décembre 2015	Hommes RSA au 31 décembre 2015
Ariège	1 529	1 735	+ 13,5	3 511	3 997	+ 13,8	3,5	1 455	861
Aude	4 070	4 472	+ 9,9	9 436	10 598	+ 12,3	3,8	3 716	2 304
Aveyron	1 417	1 516	+ 7,0	3 325	3 607	+ 8,5	1,7	1 239	763
Gard	8 135	8 929	+ 9,8	19 309	21 604	+ 11,9	3,7	7 608	4 386
Haute-Garonne	11 257	12 905	+ 14,6	24 995	28 971	+ 15,9	2,6	10 637	6 151
Gers	1 302	1 439	+ 10,5	3 009	3 335	+ 10,8	2,3	1 175	721
Hérault	12 779	13 713	+ 7,3	28 883	31 440	+ 8,9	3,5	11 350	6 730
Lot	1 382	1 531	+ 10,8	3 164	3 464	+ 9,5	2,7	1 235	789
Lozère	533	562	+ 5,4	1 224	1 321	+ 7,9	2,3	433	334
Hautes-Pyrénées	1 832	2 085	+ 13,8	4 196	4 855	+ 15,7	2,8	1 735	1 008
Pyrénées-Orientales	5 906	6 479	+ 9,7	13 322	14 550	+ 9,2	4,1	5 244	3 136
Tarn	3 247	3 648	+ 12,3	7 847	8 842	+ 12,7	3,0	3 089	1 868
Tarn-et-Garonne	2 357	2 830	+ 20,1	6 026	7 077	+ 17,4	3,5	2 303	1 604
Occitanie	55 746	61 844	+ 10,9	128 247	143 661	+12,0	3,1	51 219	30 655
France métropolitaine	535 700	591 100	+10,3	1 298 000	1 444 900	+11,3	2,8	nd	nd

nd : non disponible

* Les bénéficiaires comprennent les allocataires et leurs éventuels conjoints.

Sources : CAF, MSA, Insee

actif » reste très marginal avec moins de 600 jeunes bénéficiaires dans la région.

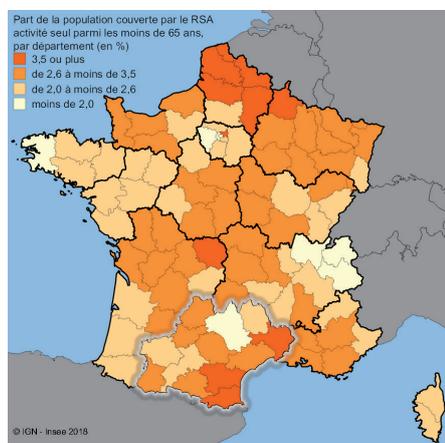
Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires du RSA activité augmente de 12 % sur l'ensemble de la région. Si cette hausse concerne tous les départements d'Occitanie, elle est marquée en Haute-Garonne (+ 14,6 %) et surtout dans le Tarn-et-Garonne (+ 20,1 %). Bien qu'importante, la progression est moins soutenue en Aveyron (+ 7,0 %), dans l'Hérault (+ 7,3 %) et en Lozère (+ 5,4 %).

Lorsqu'on ajoute les conjoints et les personnes à charge, 144 000 personnes sont

couvertes par le RSA activité en 2015. Ainsi, dans la région, trois personnes âgées de moins de 65 ans sur cent sont couvertes par le RSA activité, une part supérieure à la moyenne métropolitaine. La population couverte par ce dispositif est proportionnellement plus importante dans les quatre départements littoraux qui font partie des douze départements français ayant le plus fort taux de bénéficiaires. La population couverte est également relativement nombreuse en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne. *A contrario*, l'Aveyron est le deuxième département français ayant la part de bénéficiaires la plus faible (1,7 %).

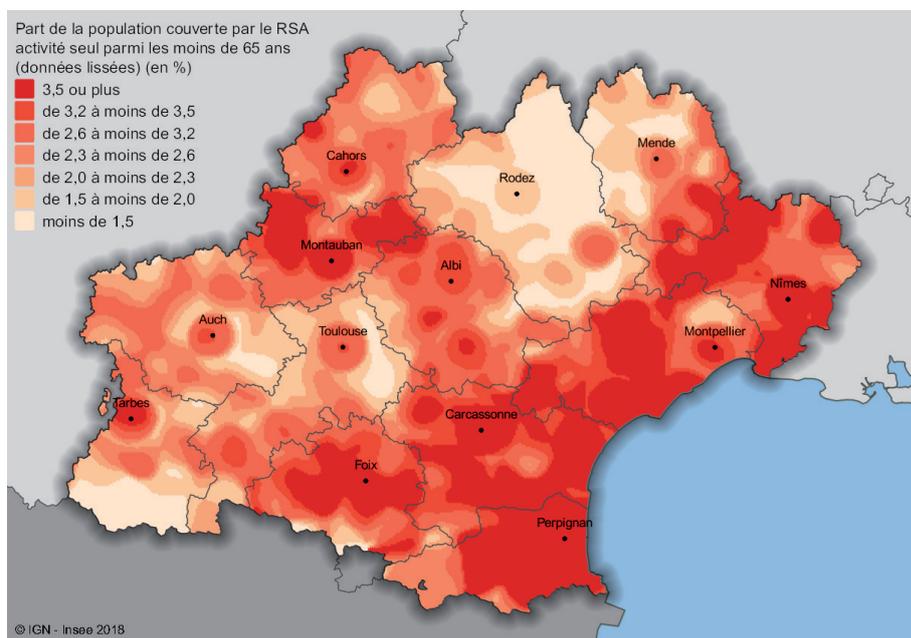
Comme pour le RSA socle, la part de la population couverte par le RSA activité est plus importante dans les espaces urbains, notamment dans les villes moyennes ou grandes, qui concentrent l'essentiel des populations en emploi. Dans les communes de Bagnols-sur-Cèze, Béziers, Agde, Alès et Tarbes, ce dispositif couvre de 5 à 5,5 % de la population des moins de 65 ans. Les deux métropoles régionales sont un peu moins concernées avec 4,0 % à Montpellier et 3,5 % à Toulouse. Dans les couronnes périurbaines, les bénéficiaires du RSA activité sont relativement moins présents. ■

44 Population couverte par le RSA activité seul par département en France métropolitaine en 2015



Sources : CAF, MSA, Insee

45 Population couverte par le RSA activité seul en Occitanie en 2015



Sources : Carsat, MSA, Insee

Précarité financière

En 2015, la population en situation de précarité financière a dépassé un million de personnes en Occitanie, soit 22,0 % des moins de 65 ans. La précarité est très marquée dans les quatre départements littoraux, dans lesquels une personne de moins de 65 ans sur quatre, voire plus, vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne ne sont pas loin derrière, avec plus de 22 % de leur population sous ce seuil.

Pour un certain nombre de foyers allocataires des CAF ou de la MSA, les prestations versées (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) ne suffisent pas à assurer des revenus supérieurs au seuil de bas revenus. Ainsi, en Occitanie, plus d'un million de personnes de moins de 65 ans bénéficiant des allocations de la CAF ou de la MSA disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus, dont la valeur est de 1 043 euros par mois et par unité de consommation en 2015. Cette population en situation de précarité financière représente 22,0 % des moins de 65 ans, soit + 0,3 point par rapport à l'année précédente.

Les femmes sont plus nombreuses à être en situation de précarité financière (319 000 y compris leurs conjoints) que les hommes (254 000 y compris également leurs conjoints) dans la région. Les personnes ayant au moins un enfant (familles monoparentales et couples avec enfants) sont les plus touchées. Les couples sans enfant le sont beaucoup moins.

La précarité financière est très élevée dans les quatre départements littoraux de la région Occitanie, où un quart, voire plus, des moins de 65 ans sont concernés. Viennent ensuite l'Ariège (23,6 %) et le Tarn-et-Garonne (22,6 %). La Lozère et la Haute-

Garonne sont les deux départements de la région où les populations à bas revenus sont relativement moins importantes.

En 2015, le taux de personnes en situation de précarité financière augmente fortement dans l'Aude (+ 1,2 point), le Lot (+ 1,0 point) et les Hautes-Pyrénées (+ 1,3 point). Il augmente plus faiblement dans les autres départements sauf l'Hérault où il se stabilise.

La précarité financière est très forte en Occitanie dans les territoires situés en dessous d'une ligne allant d'Alès (Gard) à l'est jusqu'à Saint-Girons (Ariège) au sud-ouest. Elle concerne une très grande partie de l'Ariège et des départements littoraux.

46 Allocataires et population à bas revenus en Occitanie

	Bas revenus à 60 % en 2014 (seuil de bas revenus 1 028 €)			Bas revenus à 60 % en 2015 (seuil de bas revenus 1 043 €)				Allocataires et leurs conjoints	
	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	dont MSA	Femmes 2015	Hommes 2015
Ariège	12 312	26 691	22,8	12 605	27 273	23,6	2,0	8 692	7 248
Aude	33 267	75 190	26,7	34 355	77 653	27,9	1,9	24 476	19 389
Aveyron	14 567	34 308	16,6	15 080	35 226	17,0	3,5	10 734	9 306
Gard	64 572	150 291	25,8	65 653	152 628	26,1	2,0	47 598	36 664
Haute-Garonne	87 575	181 206	16,7	91 427	190 144	16,9	0,3	62 661	50 526
Gers	10 453	23 648	16,5	10 786	24 743	17,4	2,7	7 736	6 226
Hérault	98 926	217 194	24,9	100 705	223 208	24,9	1,3	71 318	56 511
Lot	10 525	23 446	18,0	10 870	23 989	19,0	2,5	7 574	6 475
Lozère	4 314	9 404	15,7	4 422	9 556	16,4	4,1	2 916	2 858
Hautes-Pyrénées	14 481	31 713	18,2	15 261	33 412	19,5	1,2	10 661	8 424
Pyrénées-Orientales	45 352	99 963	28,3	46 451	102 985	28,9	2,1	32 628	24 960
Tarn	25 515	58 228	19,9	26 185	60 010	20,3	1,9	18 694	14 808
Tarn-et-Garonne	17 925	43 992	22,3	18 541	45 708	22,6	3,0	13 747	10 949
Occitanie	439 784	975 274	21,7	452 341	1 006 535	22,0	1,6	319 435	254 344

Sources : CAF, MSA, Insee

Pour en savoir plus

Insee

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

- « Malgré les revenus de transfert, l'Occitanie figure parmi les régions métropolitaines les plus pauvres », *Insee Analyses Occitanie* n° 55, novembre 2017
- « Population d'Occitanie à l'horizon 2050 », *Insee Analyses Occitanie* n° 44, juin 2017
- « L'Occitanie au regard des autres régions métropolitaines : dynamisme, précarité et contrastes », *Insee Analyses Occitanie* n° 40, mars 2017
- « Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres », *Insee Analyses Occitanie* n° 21, mai 2016
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017
- « Tableaux de l'économie française édition 2017 », *Insee Références*, mars 2017
- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités – résultats expérimentaux pour 2015 », *Insee Focus* n° 70, décembre 2016
- « France, Portrait Social 2016 », *Insee Références*, novembre 2016
- « Les habitants des quartiers de la politique de la ville », *Insee Première* n° 1593, mai 2016

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/>

- « Revenus, emploi, logement, conditions de vie et trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux », communiqué de presse, juillet 2017
- « Minima sociaux et prestations sociales : ménages aux revenus modestes et redistribution », *Panoramas de la Drees*, édition 2017
- « En 2015, le nombre d'allocataires de minima sociaux toujours en hausse mais de façon plus modérée », *Études et Résultats* n° 1009, mai 2017
- « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », *Études et Résultats* n° 956, mars 2016
- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, juin 2015

Autres sites internet

- Couverture maladie universelle complémentaire : www.cmu.fr
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : www.onpes.gouv.fr
- Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

Insee Dossier

Occitanie

Une approche de la précarité en Occitanie Tableaux de bord / Édition 2018

Les tableaux de bord de la précarité proposent une photographie de la précarité en Occitanie. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, la région Occitanie et ses treize départements, ces indicateurs mettent en évidence deux informations principales en 2015 :

- l'Occitanie fait partie des régions de province ayant un très grand nombre d'allocataires de minima sociaux. Plus de 418 000 personnes sont concernées par le versement d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux ;

- plus d'un million de personnes sont en situation de précarité financière en Occitanie, soit 22 % de la population des moins de 65 ans. La précarité est très marquée dans les quatre départements littoraux où au moins une personne de moins de 65 ans sur quatre, voire plus, vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne ne sont pas loin derrière, avec plus de 22 % de leur population sous ce seuil.

Insee Dossier n° 6
Juin 2018

ISSN : 2552-7371

Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

© Insee 2018

